

# PROCÈS-VERBAL DE SÉANCE

Un Cantal  
ATTRACTIF

Un Cantal  
CONNECTE  
& OUVERT

Un Cantal  
AU COEUR DES  
SOLIDARITES

Un Cantal  
INNOVANT

Un Cantal  
RESPONSABLE



21  
juin  
2024

Conseil départemental du Cantal  
Réunion de l'Assemblée départementale

**Conseil départemental du 21 juin 2024**  
**Ordre du jour**

N° Rapport	Titre
	<b><i>CANTAL ATTRACTIF</i></b>
1	Compte rendu à l'Assemblée des mises à disposition de matériels numériques pédagogiques à titre gratuit.
2	Station du Lioran - Délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques - Rapport du délégataire pour la saison 2022-2023
3	Redevance d'occupation du domaine public départemental non routier pour les années 2024, 2025, 2026, 2027
4	Convention relative à la mise à disposition du domaine foncier du Lioran
	<b><i>CANTAL CONNECTE ET OUVERT</i></b>
5	Rapport annuel 2023 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 926
	<b><i>CANTAL AU CŒUR DES SOLIDARITES</i></b>
6	Contrat de Ville 2024-2030 de l'agglomération du Bassin d'Aurillac
7	Renforcement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - CDEF
8	Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance au titre de l'année scolaire 2024-2025
9	Elargissement à de nouveaux EHPAD volontaires de l'expérimentation du tarif différencié "hébergement"
10	Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 : Attribution de subventions au titre de l'année 2024
11	Fonds Cantal Animation + : Attribution d'aides
	<b><i>CANTAL RESPONSABLE</i></b>
12	Schéma départemental de l'Eau et de l'Assainissement
	<b><i>ADMINISTRATION GENERALE</i></b>
13	Rapport d'activité des Services de l'Etat pour l'année 2023
14	Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2023
15	Convention relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, agents du Conseil départemental du Cantal au profit du SDIS du Cantal
16	Contrats de Projet - Service Public pour la Performance Energétique de l'Habitat
17	Création d'un poste non permanent - Contrat de projet Catégorie A
18	Personnel départemental - Tableau des emplois
19	Restructuration du collège Jules Ferry à Aurillac - Rapport annuel 2023 du Bail Emphytéotique Administratif
20	Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée
21	Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 1
22	Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 2
23	Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 3

24	Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 4
25	Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 5
26	Centre Routier Départemental de Pierrefort - Acquisition d'un bâtiment professionnel
27	Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président
28	Avenant n°1 Police d'abonnement ACB-241 CD15 Parc Routier - Délégation de service public de production et distribution de chaleur
29	Avis sur la modification des limites territoriales de la Commune de Neussargues-en-Pinatelle (défusion)
30	Création d'une régie destinée à la vente de goodies et produits dérivés du Conseil départemental
31	Apport en compte courant d'associés SAEM SUPER LIORAN DEVELOPPEMENT
32	Admission en non valeur
33	Compte de gestion 2023
34	Compte administratif 2023
35	Affectation du résultat 2023
36	Budget supplémentaire pour 2024



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

RÉUNION DU 21 JUIN 2024

### Procès-verbal

---

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 juin à 09 heures, le Conseil départemental, régulièrement convoqué le 7 juin 2024, s'est réuni en séance publique, à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Bruno FAURE, Président du Conseil départemental.

**Secrétaire de séance** : Sylvie LACHAIZE

#### **Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Didier ACHALME, Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Marina BESSE, Jean-Yves BONY, Aurélie BRESSON, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie SEMETEYS, Christophe VIDAL.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Philippe FABRE donne pouvoir à Annie DELRIEU.

Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Dominique BEAUDREY.

Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Christophe VIDAL.

Valérie RUEDA donne pouvoir à Pierre MATHONIER.

Le quorum est atteint.

A partir du rapport n° 5 Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Sylvie LACHAIZE.

A partir du rapport n° 7 Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

## ALLOCUTION D'OUVERTURE DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Avant de débiter, simplement vous dire qu'en absents excusés, nous avons Philippe FABRE, qui a donné pouvoir à Annie DELRIEU, Isabelle LANTUEJOL à Dominique BEAUDREY, Marie-Hélène ROQUETTE à Christophe VIDAL et que Florian MORELLE arrivera avec un peu de retard.

Mes chers collègues, il est difficile d'introduire ou d'ouvrir cette séance publique en faisant abstraction du contexte national.

Bien que prévisible, tant le Président de la République n'a eu de cesse de ramener le débat des Européennes sur un périmètre national, en voulant lui-même débattre avec la Présidente du Rassemblement National, puis en mandatant son Premier Ministre pour aller débattre face à Jordan BARDELLA, candidat tête de liste du Rassemblement National aux élections européennes, en éclipsant totalement la candidate tête de liste du camp présidentiel de ces élections... Eh bien, le résultat de ces élections, s'est transformé en véritable référendum et les résultats n'en sont pas moins étourdissants.

Nous avons ensuite, tous, je pense, été stupéfaits par la décision du Président de la République de dissoudre l'Assemblée Nationale et surtout de la rapidité avec laquelle il a pris cette décision, un acte unique depuis la dissolution de 1997, surtout que les Français venaient de s'exprimer. Surpris aussi, car depuis les deux dissolutions du Général de Gaulle, je rappelle en 1962 et 1968, personne n'avait utilisé cette possibilité (la dissolution) pour trancher une crise ou un rapport de force politique.

Désormais, chacun attend avec un peu de fébrilité les résultats des élections législatives qui interviennent dans un moment de confusion.

Cette situation de confusion est le fait d'un seul homme : Emmanuel MACRON. Nous achevons aujourd'hui sept ans de gouvernance : sept ans de crises provoquées ou subies, les gilets Jaunes, le Covid, la dette, les prix des matières premières, les prix de l'énergie, l'Ukraine ; sept ans de manipulation : où le Président de la République navigue à vue, sans la moindre conviction, guidé par le fameux « en même temps » tourbillon de mesures contradictoires, de dettes, de mesures fiscales injustes ; d'absence de réforme ; de mesures inconséquentes et de remise en cause de notre souveraineté comme dernièrement avec la dissuasion nucléaire ; sept ans d'opposition savamment orchestré par Emmanuel MACRON lui-même et les extrêmes qu'il contribue à faire monter pour mieux s'ériger en dernier rempart de la République. Cependant, depuis les dernières présidentielles, ces extrêmes représentent désormais plus de 50 % des suffrages exprimés lors des premiers tours.

Malheureusement, Emmanuel MACRON entraîne dans sa chute l'ensemble des partis de Gouvernement, même ceux qui ne sont plus aux responsabilités depuis plus de dix ans.

Dans ce chaos, certains, croyant saisir les opportunités qu'offrent les périodes troubles, ont imaginé que leur avenir consistait à devenir le supplétif du Rassemblement National. D'autres ont rejoint le nouveau « Front Populaire », dont le projet n'est autre que celui de LFI, parti aux multiples déclarations antisémites et qui prône le désordre en s'opposant à toute réforme renforçant l'ordre et la police.

Si certains peuvent se faire bercer par le Rassemblement National qui prétend à la respectabilité, La France Insoumise ne se donne même plus la peine de faire semblant. Et vous, chers collègues de l'opposition, comment pouvez-vous fermer les yeux ?

Pour ma part, et vous connaissez tous mes convictions, je le dis ouvertement, je suis heureux que l'ensemble des responsables politiques nationaux « Les Républicains » aient immédiatement pris le parti d'exclure Éric CIOTT. Car, à l'exception d'un homme, ma famille politique a accepté la défaite. Mais pour autant, nous n'accepterons pas

de perdre notre honneur. C'est donc avec une grande clarté et fierté que je me place derrière Laurent WAUQUIEZ, dans le camp d'une Droite républicaine indépendante.

J'en terminerai là sur le contexte politique national que nous traversons et durant cette période d'instabilité et de doute, les collectivités locales et en particulier notre collectivité départementale, ont une responsabilité vis-à-vis de nos concitoyens car nous avons le lien de la proximité, le dialogue quotidien avec eux. Quelles que soient les situations, nous devons créer des dynamiques pour préparer l'avenir.

Avant d'évoquer l'ensemble des rapports de cette session importante, notamment avec un budget supplémentaire, avant d'aller plus loin, je vous propose, si certains le souhaitent, de prendre la parole.

Y a-t-il des demandes de prise de parole? Pierre MATHONIER, Stéphane FRECHOU.

### **M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Je vais être assez bref. L'heure est plus que grave, je crois que ce n'est pas un euphémisme de le dire. L'extrême droite est aux portes du pouvoir et je crois qu'il faut savoir être, dans ces situations-là, lucide et juste dans ses propos. Moi, j'ai toujours dénoncé les outrances de La France Insoumise, je suis assez clair là-dessus. Cependant, ce que je sais, c'est qu'il existe une formation politique qui n'appartient pas au champ républicain dont l'histoire démontre qu'elle s'est érigée contre la République, contre ses valeurs et qui sème la violence, la division, l'exclusion et fait naître le racisme : c'est le Rassemblement national. La France Insoumise est outrancière, je ne partage pas ses prises de parole, je partage par contre le programme commun qui a été élaboré par toutes les composantes de la gauche et ce que je peux dire, c'est qu'à mon sens, l'État ne considère pas cette organisation comme d'extrême gauche, mais plutôt comme union de la gauche, si j'ai bien compris ce qu'avaient décidé les préfetures et surtout cette organisation a toujours été dans le champ de la République et n'a jamais eu de condamnation pour racisme ou antisémitisme, juridiquement. Je ne crois pas qu'il y ait eu de condamnation pénale d'un membre de cette organisation, même si ces propos ambigus sont totalement à dénoncer et je l'ai toujours fait. Dans toutes les familles, on a parfois quelqu'un dont on n'est pas très fier qui parle un peu fort et pas toujours courtoisement, mais il reste un membre de la famille. La LFI fait partie de la famille républicaine, le Front National n'en fait pas partie, le Rassemblement non plus. C'est assez clair. Ensuite, que nous ne partagions pas ces visées, c'est aussi une évidence, mais le programme élaboré par l'ensemble des forces de gauche est plus que républicain, assez clair sur la dénonciation de l'antisémitisme et de toute forme de racisme, assez clair sur le soutien à amener l'Ukraine et assez clair sur aussi la situation sociale qu'il faut aujourd'hui préparer.

Ceci étant posé, je vous rejoins, Monsieur le Président, cette situation a été instrumentalisée par un Président de la République dont on ne mesure par le dessein, dont on ne mesure pas, peut-être même, la maturité ou l'équilibre psychique, parce qu'on est dans une situation où on a un Président qui joue avec le feu qui joue même à la roulette russe et ce n'est pas par hasard que j'utilise ce mot. On est aux portes de laisser pouvoir à des alliés de Moscou. Vous parliez de la dissuasion nucléaire : que se passera-t-il si l'extrême droite est en situation de gouverner ce pays? Donc je crois qu'on a en commun, tous ensemble ici, cette idée républicaine que l'extrême droite ne doit pas accéder au pouvoir. Pour le reste, on est adversaires, mais pas ennemis.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Simplement quand même, je rappellerai que le Front Populaire a dû investir Monsieur Raphaël ARNAULT à Avignon qui est fiché S.

### **M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

Je suis bien placé pour savoir qu'on a beaucoup de camarades écologistes qui sont fichés S sans être forcément des écoterroristes.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Céline CHARRIAUD veut prendre la parole et ensuite Pierre MATHONIER.

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Monsieur le Président, vous avez introduit cette session avec des mots forts : « surprise, stupéfaction, fébrilité, confusion, chaos, instabilité, doute ». Ce sont des mots qui témoignent de la période que nous vivons actuellement, traduite dans les urnes par un vote, y compris sur le département du Cantal qui doit nous faire nous interroger. Moi, je voudrais juste indiquer que nous, les élus locaux que nous sommes, Conseillers départementaux, communautaires, Conseillers municipaux, nous sommes et nous restons, dans cette période de doute et d'instabilité pour l'ensemble de la Nation, nous tenons la barre du quotidien, des services, des projets de proximité pour nos habitants et nous devons renvoyer cette image de stabilité dans le quotidien des gens qui fait défaut aujourd'hui au plus haut niveau de la Nation. En tout cas, je pense que nous, élus locaux, nous tenons la barre du quotidien des gens et nous sommes à leur service. J'espère en tout cas que sur leur quotidien et les services de proximité, ils savent qu'ils peuvent compter sur nous. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites que je partage, notamment sur le constat le soir des élections européennes, cette stupeur, cette stupéfaction de ne pas avoir vu venir cette vague, même si les sondages l'annonçaient. Je pensais que notre travail quotidien ne justifiait pas des positions si radicales de haine qui se sont déclenchées sur les propos tenus, notamment du Rassemblement National que je vais qualifier de Front national parce que je vais inclure bien sûr Reconquête et tous les petits satellites autour. Notre pays s'est réveillé avec une sacrée gueule de bois, le lundi 10 juin, avec un Front National qui dépassait les 40 % et c'est vrai que, pour les démocrates que nous sommes tous ici dans cette assemblée, c'était un choc de se dire « qu'est-ce qu'on a loupé ? ». Alors, vous avez identifié le coupable : le Président de la République est le coupable de cette situation. Il est Président depuis sept ans et chaque fois, il a provoqué... Vous avez évoqué la crise des Gilets Jaunes, vous avez évoqué tous les aléas qui ont émaillé notre pays, avec un amateurisme et une irresponsabilité qui est bien illustrée par le fait d'avoir dissous l'Assemblée unilatéralement, avec les scores qui étaient réalisés par le Front National et de mettre tous les partis démocrates et républicains dans des situations insolubles.

La seule satisfaction que j'ai eue dans cette élection européenne, c'est que le candidat que je soutenais qui est le parti social-démocrate, le Parti socialiste, Raphaël GLUCKSMANN (juif), ce parti a fait 14 % et est devenu le troisième Parti de France. En quatre jours, une coalition s'est faite, de partis de gauche qui se sont réunis pour faire front commun contre le Rassemblement National. La situation actuelle fait que le débat public s'est beaucoup orienté sur La France Insoumise. Je rappelle que La France Insoumise, c'est un peu moins de 10 % des résultats aux élections européennes. Ensuite, cette répartition des 577 sièges a été faite au prorata de l'historique des sortants, mais aussi en tenant compte des résultats de ces Européennes. Et comme dans toute famille, comme l'a fort justement dit Stéphane FRECHOU, on a des personnes qui sont parfois irresponsables, ça arrive, mais je pense que notre responsabilité à nous, élus de gauche de la Ville d'Aurillac et je remercie Valérie RUEDA de s'être présentée sous la bannière socialiste (elle n'est pas France insoumise que ce soit bien clair) ... Et donc, si elle est élue, elle siègera dans les rangs socialistes. Cette coalition, comme toute coalition, a des vertus fortes. La durée, ça peut être interrogé, parce que personne ne peut dire ici, dans cette Assemblée, qu'une coalition peut durer plusieurs années ou peut s'interrompre. Ce sera l'histoire qui nous le dira. En tout cas, si c'est la dissolution et qu'on se retrouve avec trois Groupes à l'Assemblée, il est important que les partis responsables puissent avoir des

élus. Et je rappelle que je mets dans les Partis responsables, les Partis qui constituent l'alliance de gauche. Voilà ce que je souhaitais dire à ce stade de mon propos. Et puis souhaiter que, dans la poursuite des débats, comme après le 8 juillet, on puisse se retrouver sur un projet commun qui fasse honneur et qui permette à la France de se redresser.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vincent DESCOEUR, Jean-Yves BONY. Est-ce que d'autres veulent s'inscrire ?

**M. Vincent DESCOEUR, Conseiller départemental du canton d'Arpajon-sur-Cère**

Merci, Monsieur le Président. Je vais éviter de faire en sorte que cette tribune se transforme en estrade, donc je vais prendre sur moi pour ne pas répondre aux interlocuteurs, mais je vais donner ma vision du moment que nous vivons et qui sera sans concession, de manière à ce que les choses soient bien clarifiées. Ça a été dit, on vit une crise inédite. Les politiques risquent de devenir institutionnels en raison d'une décision, là je pense que le constat est unanime, d'une décision irresponsable du Président de la République qui nous précipite dans l'inconnu, voire dans une situation qui pourrait conduire au chaos, parce qu'au-delà même de la question politique de savoir comment sera constituée l'Assemblée nationale le 8 juillet, il y aura inmanquablement des conséquences économiques collatérales, compte tenu des forces en présence et de toute évidence des impacts et des effets dans nos foyers, sur chacune et chacun d'entre nous. Je voudrais dire que ce qui est inédit, c'est que le Président de la République, par sa décision, finalement, nous condamne, nous condamnerait si des candidats ne s'étaient pas levés, à faire le choix entre deux blocs que je qualifie d'extrêmes : un bloc d'extrême droite que j'ai toujours combattu et une alliance contre nature à gauche qui fait la part belle à l'extrême gauche. On a évoqué LFI, je ne vais pas faire le plaisir à Monsieur POUTOU de rappeler qu'il y a aussi le NPA... Que viennent-ils faire dans cette galère ? Comment on a pu imaginer que le NPA qui lui est sous des procédures d'apologie du terrorisme parce qu'ils ne présentent pas tous aussi bien que j'ai cru l'entendre, mais j'ai dit que je ne répondrais pas aux propos, donc j'en reviens à mon affaire, et je dis aujourd'hui, parce que je veux que les choses soient claires : il faut savoir clarifier.

À titre personnel, j'en profite pour dire, et je le dis avec toute l'amitié que j'ai pour Bruno que j'ai dû quitter à regret le parti Les Républicains, mais sans aucune hésitation, au motif que les délires de Monsieur CIOTTI ne me semblaient pas recevables. Et je pense que l'heure est à la clarification. L'extrême droite, c'est un péril imminent, il faut le combattre. Je le combattrai, et c'est une des raisons pour lesquelles je me suis engagé mais il faut aussi combattre l'extrême gauche. Et je veux dire ici qu'il n'a échappé à personne que cette extrême gauche avance masquée. Et je voudrais quand même dire, avec tout le respect que j'ai pour les gens, j'ai toujours mis le respect, au-delà des joutes, en avant, avant même les considérations politiques, mais il y a des limites à ne pas dépasser. Et aujourd'hui, je veux bien entendre dire qu'il y a des candidats qui peuvent avoir toute notre estime ; par contre, ils sont candidats aux termes d'un accord gouvernemental qui a été signé par les Partis de gauche avec l'extrême gauche. Ce qui veut dire, et je ne cesse de le dire et je le dirai encore jusqu'à vendredi soir minuit, qu'en cas de victoire de cette alliance, nous aurons demain des ministres insoumis et vos interlocuteurs, Monsieur FAURE, cher Bruno, risquent fort d'être des ministres issus de cette famille politique. Et ça, c'est la réalité des choses.

Alors, bien sûr, pour éviter que la panique gagne les électeurs, voilà que Monsieur MÉLENCHON se met en retrait, voilà que ces Insoumis que j'ai vus se radicaliser à l'Assemblée... Je les ai vus se radicaliser ; ils sont porteurs de haine ; ils sont outranciers ; ils sont antisémites avec les conséquences qu'on mesure dans une société qui n'évolue pas dans le bon sens. Et moi, je le dis tout net : ces députés qui étaient (Jean-Yves) en face de nous, on les a vus s'absenter de l'Assemblée pour manifester en écharpe tricolore dans des groupes dans lesquels on scandait « out le monde déteste la police ». Eh bien, je le dis, je n'accepterai pas... Et ça veut dire qu'aujourd'hui, je ne vais même pas parler de ma candidature, mais je dis tout net que la clarification et l'honnêteté intellectuelle s'imposent. Ça ne

remet pas en cause les qualités des candidats qui peuvent croire que c'est un nouveau Front Populaire, c'est le retour de la NUPES en pire ! Et c'est ce qui a fait que je me suis engagé et j'en terminerai en ce qui me concerne parce que je ne veux pas en faire une tribune.

Il y a beaucoup de zones d'ombre et je vais en revenir aux Départements. Il y a des zones d'ombre, y compris sur ce que sera demain la politique en direction des collectivités locales. C'est le flou le plus artistique ! Certains veulent supprimer un échelon, d'autres veulent en rajouter un... Une chose est sûre, c'est que je ne peux pas m'empêcher de réagir et de dire que malheureusement, ce qui fait que cette situation est très grave, c'est qu'on n'est surtout pas en capacité de combattre tous ensemble le Front National, le Rassemblement National, les deux Partis d'extrême droite présents dans notre circonscription quand même. On n'est pas en capacité de le combattre tous ensemble parce qu'il y a malheureusement une alliance que je juge coupable et mes propos ne peuvent pas être mis en cause, c'est une alliance suite à une plate-forme de gouvernement qui a fait en sorte qu'on s'accorde sur un certain nombre de choses. Aujourd'hui, par exemple pour faire plaisir aux uns, on ne parle plus de nucléaire, alors que l'enjeu c'est la décarbonation et c'est le coût de l'électricité. Je referme cette parenthèse. Donc c'est vraiment une plate-forme de gouvernement. Ne faisons pas croire aux gens que tout le monde demain retrouvera sa place. Peut-être que tout le monde retrouvera sa place. Ce qui est sûr, c'est que La France Insoumise a un nombre de circonscriptions qui peut laisser à penser qu'elle pourrait très bien se trouver majoritaire dans ce qui sera demain ce Groupe à l'Assemblée. Et je n'en veux pas plus que je ne veux du Front national et je tenais à le dire. J'avais promis que je n'en ferais pas une estrade donc je vais m'en arrêter là.

Je ne peux pas ne pas dire un mot du courrier que j'ai trouvé sur ma table. Simplement, il faut que je réponde à la question de l'inquiétude qui est manifestée/formulée par les agents de nos services des routes. Et je le dis, mais on a eu l'occasion d'en parler, je souhaite qu'on puisse arriver à une solution partagée et acceptée de tous. J'ai été et nous avons toujours, tous, ici, été très attentifs à ce que les agents du Département trouvent, dans leur environnement de travail, des conditions d'épanouissement. Je pense que c'est l'objectif qui doit nous guider et que nous devons aller vers une solution positive. J'ai connu la présence de personnels dans cette salle, parce que nous avons été amenés à prendre des orientations budgétaires qui n'étaient pas faciles. Il faut expliquer jusqu'à arriver à ce qu'une solution soit acceptée, mais à cet instant, je ne doute pas que c'est le même état d'esprit qui est le vôtre et que nous apporterons une proposition qui mettra un terme à cette situation qui s'installe un peu dans le temps.

Voilà ce que je voulais dire. Je suis désolé d'avoir mélangé les deux questions, parce que la première est bien sûr d'une gravité exceptionnelle. J'espère que je n'ai choqué aucun de ceux qui pensent le contraire ou qui sont candidats, mais je ne peux pas m'empêcher de dire ce que je ressens et ce qui fait que je m'engage et vous quitterai d'ailleurs peut-être un peu plus tôt que prévu, parce que j'ai donné quelques rendez-vous sur le terrain pour aller expliquer de vive voix tout cela.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Jean-Yves BONY, puis Dominique BEAUDREY.

#### **M. Jean-Yves BONY, Conseiller départemental du canton de Mauriac**

Merci, Monsieur le Président. Je souhaite également ne pas faire une tribune de cette session. On est en pleine campagne, tout est interprété. Peut-être que je vais commencer par la lettre que nous avons eue sur nos bureaux. Je pense qu'il faut continuer dans la concertation, continuer à écouter les agents et je pense que c'est ce que vous faites. Il est important aussi d'avoir des agents qui ont envie de travailler pour notre département. Et pour le faire, il faut absolument aussi les écouter. Je n'en dirai pas plus, mais en tout cas, on est ouverts à la discussion, nous aussi.

Pour ce qui est de ce contexte politique alarmant, brutal par la décision du Président de la République, brutal par ces élections européennes. Ces élections qui ont vu le RN et les deux extrêmes monter dans notre département, tout ceci dû certainement aussi à un mécontentement général de la politique de ce Gouvernement. Ce vote a été une sanction. Je l'espère. Ce n'est pas dans les idéaux des Cantaliens de voter extrême, j'en suis intimement persuadé. Au fur et à mesure que la campagne avance, on a quand même des interrogations sur l'avenir.

Je voudrais simplement dire que très tôt, avec Vincent, on a pris position, non pas par des calculs politiques... Dès que j'ai vu la position d'Éric CIOTTI, je n'ai pas réfléchi si ça allait m'apporter ou pas des voix, c'est dans mes convictions personnelles, c'est sûrement aussi dans ma vie. Tout au long de la vie, on se forge des valeurs et ces valeurs, je les ai toujours, je les garderai toujours quoi qu'il arrive, et je préfère perdre avec ces valeurs que gagner contre nature. Et ça, je le dis haut et fort, je continue à le clamer. Je l'ai encore clamé hier sur un marché. Quelqu'un m'a attaqué, disant que j'étais ridicule parce que j'allais perdre des voix et perdre. Là, j'ai dit « Ouf, si je perds, c'est que quelque part, j'aurai gardé ces valeurs profondes que j'ai ancrées tout au long de ma vie ». Donc je suis déçu, certes, par la position de certains, d'avoir rejoint l'autre extrême, l'extrême gauche, parce qu'on a vécu, les trois dernières semaines, avec Vincent, de l'autre côté, dans l'hémicycle, des choses que je traiterai d'horribles. D'horribles ! Et quand on se rallie à ce parti, c'est même plus que de la déception, j'ai du mal à comprendre votre position, Monsieur le Maire d'Aurillac. Vous auriez vécu ce qu'on a vécu, ces trois dernières semaines, je me demande, à la place d'Emmanuel MACRON, si je n'aurais pas fait pareil, tellement ça devenait de plus en plus compliqué ! Un drapeau toutes les semaines ! Un drapeau toutes les semaines avec la symbolique qui va derrière. Des propos... On a traité certains de « porcs » et on s'est excusé auprès des porcs d'avoir traité cette personne de porc. Voilà ce qu'ont dit des Insoumis. À partir de là, les rejoindre, c'est une décision importante pour vous, mais demain, ce futur Gouvernement sera bien fait de Socialistes, de Communistes, d'Écologistes, de LFI et de NPA qui a pris aussi position. Donc fatalement, je ne peux pas dire que, d'un côté, l'extrême droite ne me convient pas, et que l'extrême gauche me convient. Vous comprenez ? On est dans les mêmes problématiques.

Quand on voit aussi le programme de LFI, parce que c'est le programme de LFI que vous portez, c'est odieux, c'est scandaleux. On peut crier, on peut remettre demain peut-être l'échafaud en place publique, plus de patrons, plus de capitalisme, plus ci, plus là... Enfin, il faut voir ce que vous portez ! Donc je le dis et je le redis, je ferai partie d'un bloc que j'espère un bloc républicain, humaniste, qui puisse sortir la France des ornières dans lesquelles elle est en train de s'empêtrer et qu'enfin, Emmanuel MACRON comprenne qu'on ne peut pas gouverner à coups de 49.3 qu'on ne peut pas gouverner sans concertation. C'est le mot « concertation » que je voudrais dire et redire. Et je peux en parler à plus forte raison et Vincent aussi, nous avons voté des amendements qui venaient de la gauche, nous avons voté des amendements qui venaient de la droite, du centre, de l'extrême gauche et de l'extrême droite et j'ai dû en faire un sur l'environnement... On a eu à se positionner sur les retraites. On l'a fait en connaissance de cause, il nous semblait que cette réforme arrivait à un mauvais moment. En plein moment où les Français doutaient, en pleine inflation, avec le prix du carburant, le panier de la ménagère, j'en passe... On a trouvé que ça arrivait à un mauvais moment. On a trouvé aussi que le seul curseur de l'âge n'était pas bon et le COR (Conseil d'Orientation des Retraites) vient de nous donner raison il y a une dizaine de jours, il va falloir encore monter le curseur de l'âge. Alors, si on veut finir à 80 ans, je veux bien, mais à un moment donné, il va peut-être falloir remettre les choses à plat : une loi sociale et une loi sur le travail. Ça, ça me paraît important. Donc je pense que nous, on est droits dans nos bottes, on est prêts à travailler avec les uns et les autres, pour peu qu'on n'ait pas des propos à la fois racistes parce qu'il y a des propos racistes dans cette Assemblée, comme je ne l'ai jamais vu. La crise institutionnelle nous guette, du coup la crise financière... Voilà où nous en sommes. En tous les cas, je ne vais pas varier, je reste dans mes valeurs, les électeurs choisiront et je respecte le vote aussi des électeurs. Ceux qui ont voté RN, je les respecte. Ceux qui ont voté France Insoumise, je les respecte. Je n'irai pas manifester devant la Préfecture pour contrecarrer ou contredire ce vote-là. Je reste profondément d'une droite sociale et humaniste. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Dominique BEAUDREY. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole, que j'enregistre?

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci. Je voudrais m'associer aux propos du Président et de mes collègues DCI et vous faire part de mon ressenti, dans ce monde vraiment chaotique. Nous vivons dans un monde où nous avons perdu le sens, les valeurs de la République. Je pense que nous avons envoyé aux oubliettes tout ce qui s'est passé précédemment. Simone VEIL, Madame KOLINKA qui est venue nous parler de ce qu'elle a vécu précédemment redit haut et fort et aujourd'hui, elle retourne dans les collèges, etc. : « j'ai été dans les camps, parce que l'extrême droite était au pouvoir ». Donc n'oublions pas cela. Et je pense qu'aujourd'hui, nos ancêtres doivent se retourner dans leur tombe. Comment un parti d'extrême gauche peut s'associer avec un parti socialiste pour dire haut et fort qu'il veut s'allier pour faire face à l'extrême droite ? Ça, je ne peux aujourd'hui que me poser la question. Unissons-nous pour faire face à ces extrêmes et partons en résistance ! Je ne minimise pas et j'assume complètement le mot « résistance ». Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole? Je n'en vois pas.

Il est vrai qu'il est peu commun que, dans notre Assemblée, on prenne la parole sur un sujet national politique, d'autant plus que celui-ci est difficile. Le contexte est inquiétant. C'est vrai qu'on est dans un contexte de campagne électorale et que plusieurs d'entre nous sont candidats, donc l'exercice n'est pas forcément facile, mais je tiens à vous remercier pour avoir évité de prendre cette Assemblée en tribune, mais pour souligner la gravité de la situation.

Pour reprendre le cours de cette session, simplement rappeler que Valérie RUEDA a donné pouvoir à Pierre MATHONIER, je ne l'avais pas citée tout à l'heure.

Pour reprendre le cours de cette session, je disais que quelles que soient les situations les Collectivités locales d'une manière générale et le Conseil départemental en particulier, nous devons créer des dynamiques pour préparer l'avenir en particulier du Cantal pour ce qui nous concerne. Et nous l'assumons totalement. J'en veux pour preuve les manifestations ou opérations récentes qui ont été conduites ou celles qui sont à venir. Je pourrais citer récemment le colloque Georges Pompidou qui a permis d'avoir de très belles retombées médiatiques au niveau national et de mettre en valeur le département et en l'occurrence aussi la vision et les valeurs de notre Cantalien. Mais également, je pourrais parler de l'ouvrage que nous avons fait sur les belles demeures du Cantal, qui observe déjà un succès inédit pour ce type de livre, puisqu'il faut le rééditer. On peut parler de la BD sur Georges Pompidou qui sera distribuée aux sixièmes dès le mois de septembre. On peut parler aussi du Tour de France qui va venir égayer nos campagnes les 10 et 11 juillet, avec une arrivée au Lioran et un départ d'Aurillac en direction de Villeneuve-sur-Lot. On peut également parler de la diffusion, à partir du 1<sup>er</sup> juillet et cela durant plus d'un mois des émissions « Petits Plats en équilibre » qui vont mettre en valeur à la télévision nos savoir-faire, le savoir-faire de nos producteurs, de nos chefs de cuisine et puis d'une manière générale du Cantal. Ce sont de véritables spots et opportunités pour le département. Je pourrais parler aussi des 10 ans du Cantal Tour Sport qui auront lieu chez notre collègue Annie DELRIEU à Vic-sur-Cère fin juillet. Tout cela contribue à dynamiser le Cantal. On est un territoire qui regorge d'initiatives pas forcément et pas uniquement portées par le Conseil départemental, mais par l'ensemble des Collectivités et du milieu associatif. Nous avons la chance d'avoir de nombreuses manifestations tout l'été qui permettent de mettre en valeur le département. Et quand je parle de l'été, j'allais dire à la limite toute l'année et on se doit de les soutenir et puis, pour ce qui est de notre part, d'innover également.

Comme je le disais tout à l'heure, le point d'orgue de cette session sera bien évidemment le budget supplémentaire. Ce budget supplémentaire nous permet d'ajuster, de travailler plus finement sur le reste de l'année en ajustant à la fois les dépenses et les recettes au regard du contexte économique qui se floute et au regard du contexte

politique. Déjà, lors de la précédente loi de finances, il y avait un pacte de stabilité qui avait été souhaité par l'État, sur la période 2024-2027. Qu'en sera-t-il ? Des objectifs étaient donnés aux collectivités, en particulier les collectivités départementales, nous ne devons pas augmenter nos dépenses de plus de l'inflation -0,5 %, ce qui veut dire que, concrètement, c'était une baisse de nos budgets. Depuis, différentes mesures ont été prises par le Gouvernement, en particulier le transfert de l'allocation spéciale de solidarité qui n'était pas imaginé non plus au moment du vote du budget. Enfin, différentes choses sont à prendre en compte. Et puis demain, quelles seront les dispositions du futur exécutif ? Aujourd'hui, bien évidemment, nous n'en savons rien, ce qui va nous imposer d'avoir une vision prudentielle de l'évolution de nos budgets. Et tout ça dans un contexte où si les recettes de l'État sont stables, cela veut dire une baisse en termes de recettes puisque l'inflation n'est pas comptabilisée. Il est vrai que, sur les seules recettes fiscales que nous avons, les DMTO, après avoir perçu dans les bonnes années qui ne semblent pas si loin que ça (c'était en 2022, un peu plus de 18 M€), nous en perdrons 5 à l'issue de cette année. Par rapport aux recettes que nous avons imaginées sur 2024, la baisse est un peu plus prononcée. 5 M€ sur le budget cantalien, c'est important. Et nous avons en parallèle l'augmentation des charges, on peut parler par exemple des charges d'électricité, des charges d'énergie qui ne cessent de progresser. On peut d'ailleurs se féliciter des importants travaux que l'on fait sur l'ensemble de notre parc bâtiminaire, notamment tout ce qui concerne la transition énergétique, avec le changement d'énergie, ce qui nous permet, dans une moindre mesure, de limiter l'impact de l'évolution de ces coûts de l'énergie. Ceci dit, sur notre parc bâtiminaire beaucoup reste encore à réaliser.

Par ailleurs, dans le cadre d'une vision prudentielle du budget de la collectivité qui a prévalu dans l'élaboration du budget supplémentaire qui vous sera proposé, c'est de ne pas dégrader la dette et donc de ne pas l'augmenter. C'est un engagement et une règle de bonne gestion. Dans une période où les taux d'intérêt progressent et on sait très bien que les marchés financiers n'apprécient guère ces périodes d'instabilité et de doute, ces taux d'intérêt risquent une nouvelle fois de progresser, je pense que notre devoir est d'éviter d'augmenter la charge de la dette au niveau du Département.

Ce budget supplémentaire verra augmenter les dépenses de 4,7 M€ qui seront financées en partie par 1,7 M€ de recettes supplémentaires et ensuite par des économies que ce soit en termes de fonctionnement que ce soit des reports en termes d'investissements. Là, je laisserai le soin à Jean MAGE, notre rapporteur du budget, de détailler un peu plus l'ensemble des éléments qui constituent l'élaboration de notre budget supplémentaire. Je tiens dès à présent à remercier l'ensemble des agents du Département et des élus (les Vice-présidents) qui ont largement œuvré avec les services, de manière à pouvoir boucler ce budget supplémentaire, budget qui est de plus en plus tendu, à l'image du contexte.

Outre ce budget supplémentaire, on a quelques rapports importants à mon sens que je me permets de citer. D'une part, il vous sera proposé d'élargir auprès des EHPAD volontaires la possibilité de procéder à des tarifs différenciés pour leurs résidents non soumis à l'Aide sociale. Nous avons lancé cette expérimentation auprès de trois EHPAD volontaires, les résultats sont plutôt satisfaisants, même si le recul reste limité. Et à la demande de plusieurs directeurs d'EHPAD et de plusieurs gouvernances d'EHPAD, il est proposé d'offrir la possibilité à ces établissements qui le souhaitent de proposer ces tarifs différenciés. Simplement pour le rappeler, on ne va pas revenir sur les difficultés des EHPAD, mais nous avons augmenté nos taux directeurs de plus de 10 points sur les deux dernières années, pour donner un peu de souplesse, prendre en compte l'inflation, prendre en compte les augmentations de coûts divers. Nous avons apporté une enveloppe de 2 M€ exceptionnelle pour les EHPAD en difficulté. Neuf EHPAD ont pu en bénéficier. C'est une nouvelle corde à notre arc, un nouveau dispositif que l'on propose et qui permet aux EHPAD d'augmenter leurs recettes. Simplement, je précise que bien évidemment, c'est pour les nouveaux entrants : les résidents qui sont dans les EHPAD (ceux qui y sont déjà) continuent sur les tarifs qu'ils avaient, puisqu'il y a des contrats qui sont signés, mais pour les nouveaux résidents qui rentreront, cette possibilité sera ouverte aux établissements.

Autre dossier important, puisqu'on est la Collectivité des solidarités, sur la protection de l'enfance. On l'évoquera largement, avec la proposition qui vous est faite de créer 16 places supplémentaires pour des jeunes allant de trois à six ans pour les situations d'urgence. Après, je vous rappelle la création en 2022 de la pouponnière, 16 places également, mais on est sur la tranche de zéro à trois ans. Aujourd'hui notre système d'accueil, notre système de protection est saturé, c'est pour le Cantal, mais imaginez que si nous sommes saturés, nous sommes encore préservés par rapport au national. On se fait un devoir de pouvoir répondre et de pouvoir mettre sous protection l'ensemble des enfants qui le nécessitent, mais il convient que nous explorions toutes les pistes pour enrayer cette situation en essayant de faire du préventif et en tentant d'y répondre autant que de besoin.

Sur la solidarité territoriale qui relève aussi du Conseil départemental, un rapport important interviendra sur le soutien aux collectivités, notamment aux plus petites d'entre elles, à travers le Fonds Cantal Solidaire. On attribuera à peu près 1,6 M€ de subventions pour 140 projets réalisés par les Communes de moins de 3 000 habitants. C'est une nouvelle tranche, avant que nous entamions la nouvelle programmation. Si l'ensemble des Communes n'ont pas déposé les dossiers, nous aurons une session de rattrapage à l'automne.

Le monde associatif aussi ne sera pas oublié. Tout à l'heure, je parlais d'animer le territoire, donner du dynamisme, des perspectives. Ce sont quasiment 200 000 € qui seront attribués à des porteurs de projets souvent associatifs, sportifs, culturels, d'animation générale pour la conduite d'animations sur le territoire.

Par ailleurs, il vous sera proposé d'accorder une avance en compte courant de 1 630 000 € à la SAEM du Lioran, véritable poumon économique du territoire. Une étude récente de la CCI orientée vers ses ressortissants s'est attachée à mesurer les retombées économiques du Lioran. Imaginez que celles-ci sont évaluées à 20 M€ pour l'hiver, 8 M€ pour l'été pour les ressortissants de la CCI, c'est-à-dire qu'on ne prend pas en compte les locations de gîtes, de meublés, puisque les propriétaires ne sont pas affiliés CCI, mais ce qui veut dire le rôle central et le rôle de locomotive économique de la station du Lioran. Cette avance en compte courant est une anticipation qui sera convertie ultérieurement en capital pour permettre à la SAEM de pouvoir poursuivre ses investissements et notamment ceux orientés vers la diversification.

On évoquera également un sujet important, même si cette année ça fait un peu exception par rapport aux cinq dernières années, le dossier de l'eau qui est essentiel. Ces deux dernières années le Département a porté une réflexion sur la définition d'un Schéma directeur sur l'eau et l'assainissement. C'est un dossier primordial et comme on l'a déjà évoqué à l'occasion de différentes réunions du comité de pilotage et dernièrement lors d'une présentation à l'issue d'une Commission Permanente, les enjeux financiers et sociétaux sont colossaux. Toutes les Collectivités, tous les services que ce soient les Communes, les Syndicats ou autres, ou les Communautés de communes devront s'impliquer et embrasser à bras-le-corps cette compétence, au même titre d'ailleurs que l'État. L'État et les agences de l'eau devront accompagner les différents gestionnaires de services. Et pour notre part, on devra définir notre politique en matière d'intervention. Ce schéma précise donc les axes de travail que ce soit sur la protection de la ressource, l'amélioration de la qualité de l'eau qui est essentielle, la performance des réseaux et la gestion de ce patrimoine, puisqu'on a certaines portions qui sont centenaires et donc on a des travaux importants à réaliser.

Vous aurez également à vous prononcer sur le rapport d'activité des services du Département. La version papier définitive vous sera prochainement remise, vous l'avez eu en version numérique. J'en profite pour remercier notre DGS, l'ensemble des directeurs, l'ensemble des services qui ont contribué à la réalisation de ce document. Comme vous avez pu le lire, il est important d'avoir ces grands chiffres, ce bilan d'activité. Je ne peux que vous encourager à utiliser l'ensemble des données, lorsque vous aurez des présentations et des interventions à faire, parce que ça cadre, ça illustre bien l'activité du Département. Un petit film sera diffusé au moment de la présentation de ce rapport pour mettre en valeur quelques chiffres ou actions.

Chers collègues, j'en ai terminé avec mon propos introductif. Simplement vous signaler qu'il y aura une modification dans l'ordre du jour de cette session, puisque nous n'aurons pas la présentation du rapport des services de l'État. Du fait de la période de réserve, les services préfectoraux et le Préfet ne viendront pas nous rejoindre pour présenter ce rapport qui sera reporté certainement à la session d'automne.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je vous propose de passer directement à l'examen des rapports.

### **Approbation du procès-verbal de la session du 29 mars et du 26 avril 2024**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je dois faire valider des PV. Sur la session du 29 mars, vous avez tous pris connaissance du PV. Y a-t-il des remarques particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous avons celui du 26 avril 2024. Même chose. Pas de remarques particulières ? Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 1, le compte rendu à l'Assemblée des mises à disposition des matériels numériques et pédagogiques à titre gratuit et c'est Valérie CABECAS qui nous le rapporte.

#### **1- Compte rendu à l'Assemblée des mises à disposition de matériels numériques pédagogiques à titre gratuit**

##### **Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. Dans le cadre de notre Schéma départemental du numérique éducatif, le Conseil départemental met à disposition des matériels numériques pédagogiques au service des apprentissages des collégiens cantaliens.

Vu les délibérations du 21 décembre 2017 et du 26 mars 2021 concernant l'approbation du Schéma départemental du numérique éducatif et son avenant, il est proposé de prendre acte des mises à disposition des matériels numériques pédagogiques à partir de fin 2022 jusqu'à l'année scolaire 2024-2025 pour les établissements suivants : le collège de la Vigière à Saint-Flour, le collège Pierre-Galéry à Massiac, le collège de la Jordanne à Aurillac, le collège Raymond-Cortat à Pleaux, le collège Georges-Pompidou à Murat et le collège Jean-Dauzié à Saint-Mamet-la-Salvetat. Les matériels mis à disposition sont principalement des webradios et des zooms, soit des enregistreurs de voix mobiles ainsi que des périphériques Club Brevet d'initiation aéronautique et casques de réalité virtuelle avec des ressources.

Pour votre bonne information, la Troisième Commission a donné un avis favorable et la Première Commission un avis conforme.

##### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas. Simplement souligner tout le travail qui est fait par la DSI auprès des collèges, tout cela sous la houlette de Philippe FABRE puisque régulièrement nous rencontrons les principaux de collège pour faire le point entre autres, bien sûr de manière générale sur le fonctionnement des collèges, mais sur tout le numérique éducatif et globalement, ceux-ci montrent leur satisfaction quant au déploiement des moyens qui sont mis par le Conseil départemental. Je rappellerai que tout cela nous a été transféré par l'excellent Ministre PEILLON qui à l'époque, avait mis cela à charge des Départements sans le moindre centime de compensation...

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 2, station du Lioran. C'est le rapport du délégataire pour la saison 2022-2023, et c'est Jamal BELAIDI qui nous le rapporte.

## **2- Station du Lioran - Délégation de service public pour l'exploitation des remontées mécaniques - Rapport du délégataire pour la saison 2022-2023**

### **M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Monsieur le Président. Dans le cadre du contrat de délégation de service public passé le 7 janvier 2014 entre le Département et la SAEM Super Lioran Développement, conformément à l'article L1411-3 du Code général des collectivités territoriales, le délégué, par courriel du 24 mai 2024, a transmis au Département le rapport annuel de la période d'exploitation du 1<sup>er</sup> décembre 2022 au 30 novembre 2023. Ce rapport comporte les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à la DSP et une analyse de la qualité du service.

Il nous est donc demandé de nous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu le contrat de délégation de service public passé avec la SAEM Super Lioran Développement, le 7 janvier 2014, portant sur la gestion et l'exploitation des remontées mécaniques, du domaine skiable et des activités annexes de la station du Lioran ; Vu le rapport transmis par le délégataire sur son activité lors de la saison 2022-2023 ; - de prendre acte du contenu du rapport du délégataire pour la saison 2022-2023 de la station du Lioran qui indique le bilan des activités, le bilan économique, le bilan social, le bilan comptable, le programme des entretiens, la communication et la commercialisation, le système qualité ISO 9001 et la mise à jour de l'inventaire des biens.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première. Merci.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? C'est vrai qu'on est sur l'exercice 2022-2023, donc c'est un peu loin, mais c'est un exercice réglementaire. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je vous propose de prendre acte de ce rapport.

On passe au rapport 3, redevance d'occupation du domaine public départemental non routier pour les années 2024 à 2027 et c'est Jean-Jacques MONLOUBOU qui nous le rapporte.

## **3- Redevance d'occupation du domaine public départemental non routier pour les années 2024, 2025, 2026, 2027**

### **M. Jean-Jacques MONLOUBOU, Conseiller départemental du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Le rapport n° 3 porte sur la redevance d'occupation du domaine public départemental non routier pour les années 2024, 2025, 2026 et 2027. Depuis la délibération du Conseil départemental du 16 décembre 2016 qui fixait les barèmes de redevance d'occupation du domaine public départemental non routier, l'Assemblée départementale a reconduit le barème par périodes de trois ans, jusqu'en 2023. Afin d'homogénéiser sur le département les applications tarifaires destinées au domaine départemental non routier, tout en étant cohérent avec les tarifs pratiqués par ailleurs, une adaptation à chaque secteur d'activité vous est proposée, par une actualisation progressive des barèmes de redevance d'occupation pour la période que je viens de citer. L'adaptation porte principalement sur les activités de bouche où une différenciation de l'occupation des mètres carrés autorisés est mise en place avec un prix unique au mètre carré, à savoir les terrasses au sol, les terrasses

en dur démontables, les terrasses en dur fixes et les terrasses en dur fixes couvertes. Pour les autres activités, les seuils en mètres carrés sont modifiés, à savoir : pour le sport, loisir, culture et autres activités, le seuil de 100 000 m<sup>2</sup> est supprimé ; pour les pâturages, deux seuils sont identifiés, de 0 à 100 000 m<sup>2</sup> et supérieurs à 100 000 m<sup>2</sup>. L'actualisation de ces barèmes est faite sur la base de quatre sources distinctes : les tarifs pratiqués dans le département (Aurillac et Maurs) et département limitrophe (Puy-de-Dôme/Mont-Dore) pour les activités de bouche ; l'indice des services de restauration est affecté uniquement pour les terrasses au sol ; l'indice activités récréatives pour sport, loisir, culture et autres activités et l'indice national des fermages pour l'activité pâturage.

Afin de limiter l'impact sur les commerces en place, il est proposé de lisser cette augmentation à hauteur de 25 % par an.

Le projet de délibération nous demande :

- d'approuver, pour les années 2024 à 2027, les barèmes pour l'occupation du domaine public départemental non routier
- de valider le lissage de l'augmentation sur quatre années pour les commerces en place à hauteur de 25 % par an, pour les occupations d'une durée inférieure à un mois, par tranches indivisibles de 100 m<sup>2</sup> : journée hors week-end et jour férié à hauteur de 15 € ; jour férié, 20 € ; week-end 40 €, semaine hors week-end 60 € et semaine complète 80 €. Avec un montant total plafonné au coût d'une redevance annuelle. Ces barèmes pourront être utilisés pour des utilisations privatives du domaine public.
- d'autoriser Monsieur le Président à adapter ces barèmes pour les associations et les activités qui ont vocation à diminuer les charges de la Collectivité ou à développer l'image du Conseil départemental et du Cantal.

Simplement vous dire que ce rapport a obtenu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Des demandes de prise de parole ? Il ne vous aura pas échappé que nous avons des tarifs, sur certains secteurs d'activités, extrêmement bas, lorsqu'on les compare à des tarifs internes au département, notamment sur Aurillac, à Maurs et je ne sais plus où d'ailleurs. Donc l'idée, c'est de réactualiser et d'homogénéiser l'ensemble de ces tarifs. Ceci dit, comme nous partions d'un niveau qui était relativement faible, il est proposé également de lisser cette augmentation de manière à ce que les bénéficiaires puissent anticiper cette normalisation des tarifs. Pas de demande de prise de parole ? Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 4, la convention relative à la mise à disposition du domaine foncier du Lioran et c'est Gilles COMBELLE qui nous le rapporte.

#### **4- Convention relative à la mise à disposition du domaine foncier du Lioran**

##### **M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Dans ce climat un peu plus qu'anxiogène et ce paysage un peu bouché, je vous propose de gagner un petit peu d'altitude et d'aller sur nos belles crêtes cantaliennes. Au niveau de la station du Lioran, le Conseil départemental est propriétaire d'un certain nombre d'espaces, notamment au niveau du domaine skiable, ce qui nous impose et nous donne l'obligation d'entretenir ces espaces. Pour l'entretien de ces espaces, nous vous proposons d'avoir un partenariat avec l'association Ovine Puy Mary - Monts du Cantal, pour lui mettre à disposition à peu près 200 ha pour y faire pacager des moutons. On voit l'intérêt de cette pratique, à la fois sur la diversité et le maintien de nos espaces naturels, la préservation de la flore et de la faune bien évidemment, mais également sur cette pratique pastorale qui permet une activité économique.

Cette délibération nous demande :

- d'approuver la convention d'exploitation agricole relative à la mise à disposition d'une partie du domaine foncier de la Station du Lioran à intervenir entre le Département, la SAEM Super Lioran et l'association Ovine Puy Mary - Monts du Cantal.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer cette convention qui fixe le montant de la redevance pour cette occupation à 300 € par an.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation, avec une convention qui n'est valable qu'une année. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est de la gestion. S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Le rapport est approuvé, je vous en remercie.

Simplement pour dire que Vincent DESCOEUR est parti à différents rendez-vous et qu'il a donné pouvoir à Sylvie LACHAIZE.

Nous passons au rapport suivant : rapport annuel 2023 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 926. C'est Didier ACHALME qui nous le rapporte.

### **5- Rapport annuel 2023 du contrat de partenariat public-privé pour la RD 926**

#### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Pour ceux qui ne le savent pas, la RD 926, c'est le contournement de Saint-Flour qui fait partie de ces succès dont on se dit « comment faisait-on avant ? » tellement il apparaît pratique à l'heure actuelle, par tous ceux qui roulent dans l'Est-Cantal.

Sur le rapport de suivi technique, on peut souligner que sur le volet technique, des travaux de reprise ont été effectués, notamment : étanchéité du réseau eaux pluviales au-dessus de l'OA1, reprise du glissement à l'OA13 suite à un dysfonctionnement de l'assainissement, reprises de l'exutoire de l'assainissement de l'OA9 côté droit, reprise des joints suite à une fissuration anormale des solins du pont sur la voie ferrée, reprise de marquage du contournement de Roffiac et reprise de glissements de talus par la réalisation de masques rocheux, plus particulièrement sur la bretelle de sortie de la RD 679. Pour mémoire, un comité de pilotage se réunit trimestriellement pour assurer le suivi technique et le relai d'informations avec les agents du CRD de Saint-Flour en charge de l'entretien courant.

Sur le bilan environnemental, la population de milans fait l'objet d'un programme de suivi soutenu par le Département et financé par la Planèze (société gestionnaire). Parmi les opérations les plus notables en 2023, dans le cadre du contrat, on peut citer : la pose de caméras et des capteurs à ultrasons dans les principaux passages inférieurs et passages à faune, la reprise de garantie des plantations à l'automne 2023 et la réalisation de clôtures à grand gibier à l'Est du ruisseau du Vendèze pour éviter des collisions avec les véhicules.

Sur la partie financière, les opérations de la société Planèze dédiées au projet sont retracées. Le solde du compte gros entretien-renouvellement (ce qu'on appelle le GER) s'élève à 287 470 € et représente la somme des loyers versés jusqu'à fin 2023. Au total, fin 2023, le Département aura versé la somme de 5 496 845 € au titre du contrat de partenariat de la RD 926 dont 1 415 065 € sur l'exercice 2023 (1 129 420 € au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement (capital et intérêts) et 285 645 € au titre des loyers liés à l'entretien.

Il est demandé de prendre acte du rapport 2023. Le rapport a reçu un avis conforme de la Première Commission et un avis favorable de la Deuxième.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? C'est le déroulé normal de ce PPP, puisque dans le PPP, il y a la partie entretien, d'une manière générale, du réseau et donc l'obligation de nous faire état de cet entretien. Des demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas. Je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons au rapport 6, Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac. Et c'est Dominique BEAUDREY qui nous le rapporte.

**6- Contrat de Ville 2024-2030 de l'Agglomération du Bassin d'Aurillac****Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Merci, Monsieur le Président. Amorcée à la fin des années 70, la politique de cohésion urbaine et de solidarité est à la fois nationale et locale. Elle apporte un soutien particulier aux quartiers défavorisés reconnus prioritaires en programmant des actions en faveur des habitants. Elle est conduite par l'État et les collectivités territoriales dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires et de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines.

Pour le Cantal, le Contrat de Ville est porté par la CABA, la Ville d'Aurillac et l'État. La Politique de la Ville sur le territoire de l'agglomération du Bassin d'Aurillac repose sur un seul quartier prioritaire : Aurillac Sud, situé sur la Commune d'Aurillac. Le périmètre géographique de ce quartier prioritaire « Politique de la Ville » (que l'on nomme QPV) a fortement évolué entre 2014 et 2023 puisqu'il intègre le QPV historique de Marmiers prenant en compte de nouveaux îlots (notamment 53/55 rue de Marmiesse) et a été étendu à deux autres secteurs adjacents : La Montade/Tivoli et Brouzac.

Globalement, la population a doublé par rapport à la géographie arrêtée en 2014. Elle est estimée à plus de 2 000 habitants, représentant près de 8 % de la population communale (plus de 3,5 % de la population de l'Agglo). Il en est de même pour le nombre de logements sociaux concernés : 799 logements contre 421 sur le précédent périmètre ou encore pour le nombre de bénéficiaires du RSA qui représente sur ces seuls quartiers un quart des bénéficiaires du département.

Quatre orientations composent le document du nouveau Contrat de Ville 2024-2030 : L'orientation 1 : soutenir l'inclusion et l'insertion vers et par l'emploi ; L'orientation 2 : lutter contre toutes les formes de vulnérabilité et de précarité ; L'orientation 3, tendre vers une réussite éducative de tous les enfants/jeunes par une co-éducation, y compris avec les parents ; L'orientation 4 : améliorer le cadre et la qualité de vie au quotidien des habitants (cet axe concerne notamment Cantal Habitat qui est le seul bailleur social sur ce secteur géographique).

Ce travail se termine par un engagement de chaque partenaire. À notre niveau, les engagements sont au nombre de cinq et portent sur : la participation au Comité de pilotage, aux instances thématiques, notamment « emploi, insertion » et « précarité/vulnérabilité » en tant que co-animateur, et aux deux instances territoriales (QPV Aurillac Sud et Centre ancien) ; le maintien de la présence en proximité (Marmiers et centre ancien) des travailleurs sociaux de polyvalence et de la PMI ; la mobilisation/implication active des professionnels sociaux présents sur les quartiers dans la réflexion et la co-construction des projets, notamment autour de la réussite éducative (projet de Cité éducative) et de la lutte contre les précarités (cadre cellule de veille sociale) ; mobilisation/priorisation des politiques/dispositifs sectoriels au profit du QPV (et du Centre ancien) : Pacte des solidarités, expérimentation « Accompagnement Rénové » RSA, PDHAI, du PDALHPD, FSL, formations « Soliguide », PDI... ; la remise à plat des interventions de l'équipe de prévention spécialisée, en complémentarité avec la Politique de la Ville.

Enfin, il est à noter que nous ne finançons plus directement des actions ou des moyens spécifiques pour cette nouvelle génération de contractualisation car nous ne sommes plus concernés par l'abattement de taxe foncière sur les propriétés bâties de 30 % qui permet aux bailleurs sociaux du QPV de financer des actions en faveur de leurs locataires. En effet, depuis 2021, la part TFPB des Départements a été transférée au bloc communal. La perte de cette ressource est compensée par une fraction de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

- d'approuver le Contrat de Ville présenté et animé par la CABA pour la période 2024-2030 ;
- de participer à sa gouvernance ;
- d'engager dans ce cadre et sur la période concernée les actions relevant des Plans et Schémas départementaux désignées dans le rapport afin de contribuer à l'atteinte des objectifs du Contrat de Ville ;
- d'autoriser Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit contrat.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

C'est une délibération importante puisqu'elle concerne des points qui ont été notamment soulignés par le vote du 7 juin avec un état de notre société qui interroge : parce qu'il y a un besoin de pouvoir d'achat, de sécurité, peut-être aussi un sens à donner à notre action commune, une perte de sens, une perte de repères qui s'est exprimée. Et ce projet de Politique de la Ville qui est de donner plus à ceux qui ont moins, aujourd'hui, doit être une action collective pour améliorer et peut-être déprécier ces secteurs. Les résultats du Rassemblement National, en l'occurrence, sur les secteurs concernés, sont plus forts qu'ailleurs, bizarrement. Donc il y a un sujet qui nous interroge, nous, en tant qu'élus, pour voir de quelle façon on peut répondre à cette problématique. Et ce projet Politique de la Ville est basé sur des éléments objectifs puisque c'est le taux de revenus par habitant sur un carroyage qui doit dépasser 1 000 habitants. Le projet, tel qu'il a été défini avec l'État, la CABA et la Ville d'Aurillac, c'est 2 800 ou 2 500 habitants. C'est une part importante de la ville, avec l'obligation que nous aurons, dans les fiches-actions qui vont être établies ultérieurement (là, ce sont les grands axes, après, il y a une partie très pratique qui va être interrogée) et c'est peut-être d'améliorer et d'avoir une action différenciée sur ces publics plus fragiles qui ont besoin d'être accompagnés parce que plus on les accompagne bien et tôt, mieux leur chance d'intégration et de réussite dans la vie sociale est améliorée. Donc les dépenses sociales qui sont créées par ce contrat Politique de la Ville contribuent à pacifier notre société et on est bien conscient qu'aujourd'hui, c'est une priorité.

Dans les axes qui ont été soulignés, vous avez fait mention, Madame BEAUDREY, de l'axe Politique éducative. Donc il y aura une interrogation, parce que généralement, ce projet éducatif est porté par un collège. Le collège, c'était le collège de la Jordanne, qui était support du quartier Politique de la Ville. Donc il va falloir voir de quelle façon on fait le tuilage sur ce secteur-là, pour assurer cette Politique de la Ville, qui, encore une fois, est absolument nécessaire sur les publics fragiles qui sont issus du Quartier Politique de la Ville.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, rappelons quand même que la Politique de la Ville relève bien de la Ville et non pas du Conseil départemental, en termes de compétences. Je mets ce rapport aux voix, sachant que Pierre MATHONIER ne peut pas participer au vote. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 7. C'est Marie-Hélène CHASTRE qui va nous évoquer le renforcement du Centre départemental de l'enfance et de la famille.

## **7- Renforcement du Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille - CDEF**

### **Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Merci, Président. Par délibération du 14 novembre 2022, nous nous sommes prononcés favorablement pour la création d'un Centre départemental de l'enfance et de la famille (CDEF). Cette décision était motivée par la nécessité de répondre à l'évolution très importante des besoins en matière de protection de l'enfance. La première action a consisté à mettre en place une unité du CDEF sous la forme d'un marché public permettant de disposer d'une pouponnière d'une capacité d'accueil de 16 enfants âgés de 0 à 36 mois. Nous nous sommes engagés avec l'ADMR sur une durée maximum de trois ans. Le périmètre de cette structure départementale ne suffit plus aujourd'hui et doit encore évoluer, notamment vers d'autres catégories d'âges : l'accueil des enfants de trois à 18 ans dans le cadre de l'urgence, car le dispositif départemental de l'urgence qui s'appuie sur deux MECS et quatre places dédiées chez certains assistants familiaux est saturé et ne permet plus de répondre aux décisions judiciaires ; les enfants de trois à six ans, toujours pour répondre à la pénurie de place chez les assistants familiaux, mais également pour prendre en compte l'impossibilité pour les MECS d'accueillir des enfants de moins de six ans. Pour répondre à nos besoins urgents et non pourvus, une nouvelle consultation nous permettrait de nous appuyer temporairement sur un prestataire et ainsi ouvrir le plus rapidement possible deux unités CDEF : urgence et 3-6 ans. Cette solution se veut également transitoire. Elle porterait sur 16 places maximum. Elle permettrait aussi de répondre aux urgences immédiates et aux impératifs de l'ASE dans son fonctionnement quotidien. Cette seconde étape proposée aujourd'hui serait corrélée à la première (le marché de la pouponnière). Elle se mettrait en place selon les mêmes modalités : publication d'un marché d'une durée de deux ans et ouverture de ces deux unités en 2025. L'estimation de l'engagement financier annuel qui permettra de mener à bien cette opération est de 1 M€, qui pourraient être inscrits au BP 2025. Pour rappel, cette action inscrite au Schéma départemental de prévention et de protection de l'enfance fait partie intégrante de la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance et du Projet Cantal 2030 dont elle sera, sans conteste, l'une des mesures phare au titre d'« Un Cantal au cœur des solidarités ».

Le projet de délibération est le suivant :

Considérant les obligations particulières que le Département exerce au titre de sa mission de protection de l'enfance, considérant le nombre toujours croissant d'enfants mineurs confiés à l'ASE ; considérant la saturation actuelle du dispositif de placement cantalien qui n'est plus en capacité de répondre au besoin d'accueil et d'hébergement de ces enfants, de décider le renforcement du Centre départemental de l'enfance et de la famille, sous la forme d'un établissement public dénué de la personnalité morale, déjà composé d'une pouponnière d'une capacité de 16 places ;

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la création de deux unités supplémentaires ;
- de décider le lancement d'une consultation visant à désigner un ou plusieurs prestataires en capacité de gérer deux unités du CDEF pour une période transitoire de deux ans à compter de l'attribution dudit marché. La structure sera d'une capacité maximum d'accueil de 16 places et pourra accueillir des mineurs dans le cadre de l'urgence, et des enfants âgés de trois à six ans. Les crédits correspondants seront inscrits au budget prévisionnel 2025.
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer ledit marché avec le prestataire qui sera retenu au terme de la procédure de consultation qui sera enclenchée sans délai ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour tout avenant afférent à ce marché.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet important ? Jean MAGE.

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Très brièvement, pour ce qui concerne cette politique de l'enfance et notamment des mineurs non accompagnés dont les chiffres explosent dans notre département et en cette période troublée, on a fait tout à l'heure allusion à la politique nationale, je voudrais faire une remarque.

Certes, le nombre de mineurs non accompagnés augmente de manière considérable, mais pensez et réfléchissez au fait que nous sommes dans le département du Cantal, donc imaginez ce qui peut se produire sur la totalité de notre territoire et notamment en milieu urbain. Pensez à cela et à mon avis, ce n'est pas avec des politiques laxistes et démagogiques qu'on arrivera à solutionner ce problème qui va devenir de plus en plus important et qui sera le souci de tous les Départements de France.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Sur ce rapport qui est plus spécifique pour les enfants qui sont placés par décision judiciaire et par manque de familles d'accueil, nous avons voté ce placement pour 16 places à la Pouponnière. J'étais hier à l'Assemblée générale de l'ADMR qui porte cette pouponnière et le constat de tous ces enfants placés est assez alarmant. On peut se féliciter que le Conseil départemental du Cantal (tous les Conseils départementaux n'ont pas cette politique) ait mis en place ce dispositif car c'est de nombreux enfants aujourd'hui placés auxquels il faut trouver une solution. La question du placement à vie se pose aussi parce que quand on a un bébé qui se retrouve à la Pouponnière, on en parle souvent avec Marie-Hélène, Dominique et Marina puisque nous sommes toutes les quatre impliquées dans ces dossiers, il est assez difficile de s'imaginer des enfants qui rentrent bébés vont rester jusqu'à 18 ou 21 ans sans qu'on puisse les placer dans des instituts, des pouponnières ou des familles d'accueil – bien que les familles d'accueil soient sans doute la meilleure solution. Il faut être très attentif à ces dossiers et y apporter une réponse. Je félicite l'ADMR pour l'aide humaine qu'elle apporte. Il y a eu hier, à l'AG de l'ADMR, un reportage où notre Président Bruno FAURE a expliqué la démarche que nous avons faite pour cette pouponnière ; on a vu les enfants, les puéricultrices et les infirmières témoigner du travail fait auprès de ces enfants et on peut en être satisfait, même si on peut s'inquiéter au sujet de ces placements d'enfants qui sont laissés seuls dans cette société.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles COMBELLE. Pardon, Marie-Hélène CHASTRE, je me suis trompé d'interlocuteur.

**Mme Marie-Hélène CHASTRE, Conseillère départementale du canton de Mauriac**

Je voulais ajouter par rapport aux propos de Sylvie que j'étais allée à l'AG de l'ADMR à Marmanhac où il a été longuement question de la Pouponnière, avec les mêmes retours. Et rappeler aussi la rapidité avec laquelle on a pu monter ce dossier et là, on peut dire merci à l'ADMR et merci aux services parce que la Pouponnière a été très vite mise en place. Merci à tous ceux qui y ont participé.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce sont des sujets sensibles. En termes de chiffres, il faut imaginer qu'il y a 8 ans, on devait avoir à peu près 170 enfants sous la protection du Département et aujourd'hui, on est à 434 avec une proportion de MNA qui est de 70. C'est vrai aussi que sur les enfants, on a une société qui se délite un peu lorsqu'on voit qu'il y a beaucoup de

familles monoparentales. Avant, quand on était deux, si l'un était défaillant, l'autre compensait, les grands-parents étaient là aussi. Aujourd'hui, on a des unités familiales complètement modifiées avec toute la précarité qu'il peut y avoir, avec les addictions également et tout cela devient compliqué. Nous, on se doit d'essayer d'une part, de mettre sous protection ces enfants et d'autre part, de les accompagner pour qu'ils puissent se construire parce que ce sont les Cantaliens et Cantaliennes de demain. On doit aussi travailler pour voir si on n'a pas la possibilité, durant le parcours, d'un retour en famille ; dans certains cas, ça peut être possible. Je rappelle que ce n'est jamais le Département qui prend la décision : une mesure de protection, c'est le Juge pour enfants, c'est la justice qui tranche. Les services du Département étant, eux, à même d'apporter des compléments d'information qui permettent aux juges de se positionner, la responsabilité repose sur les épaules du Président du Conseil départemental. Il y a tout un travail qui est à faire dessus et je crois qu'on peut remercier l'ensemble des services de l'ASE parce qu'il y a un mois, un vendredi, on a eu des décisions de placement de 11 enfants. Imaginez, lorsque vous avez une décision qui arrive brutalement et qu'il faut leur trouver 11 places ! Ce sont bien souvent des fratries. La semaine suivante, nous avons encore eu 3 ou 4 enfants à mettre sous protection. On est dans un système qui est complètement embolisé parce que dans les familles d'accueil, on a la même pyramide des âges que celle du Cantal. On devait avoir, il y a quelques années, 85 familles d'accueil ; l'année dernière, on en a perdu 8 ou 9 du fait de départs en retraite et lorsque cela arrive, ce sont des familles qui ont, avec l'expérience, jusqu'à trois, voire quatre enfants alors que lorsque nous avons de jeunes familles d'accueil dans le métier, elles sont d'abord agréées pour un, puis deux enfants, etc. Même si on renouvelle, on perd de la capacité d'accueil. À côté de ces familles d'accueil, on peut avoir, en fonction de l'âge, une pouponnière pour les 0 à 3 ans, il faut qu'on réfléchisse maintenant aux enfants de 3 à 6 ans. Ça peut être des lieux de vie lorsqu'ils sont un peu plus âgés, des Maisons pour enfants (MECS), tous ces dispositifs devant être coordonnés, sachant qu'on a le côté matériel (bâtiminaire), mais il y a la nécessité d'avoir les moyens humains, les éducateurs, l'encadrement, etc. Il s'agit d'un travail de tous les instants que l'on fait avec le milieu associatif.

C'est toujours compliqué de parler d'argent, mais pour un Président de Département, c'est essentiel, on a des budgets. Je vous faisais tout à l'heure le pendant des 170 à 400 et quelques enfants sous protection et sur ces quatre dernières années, on a vu le budget passer de 14 M€ à 24 ou 26 M€. Je ne l'ai plus en tête, mais c'est pour voir la progression qui est proportionnelle au nombre d'enfants que l'on a en charge.

Stéphane FRECHOU avait demandé la parole puis Florian MORELLE.

### **M. Stéphane FRECHOU, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 3**

C'était simplement pour dire que cette décision était attendue de tous et on s'en félicite. Il y avait un gros trou dans la raquette sur la prise en charge des 3-6 ans dans le département pour les raisons que vous avez indiquées : la pyramide des âges des familles d'accueil, les MECS dont le projet n'est pas la prise en charge des tout-petits et malheureusement aussi – ça fait le lien avec la délibération précédente sur la politique de la ville – une précarisation des plus vulnérables qui génère des situations très dégradées dans des familles où les prises en charge deviennent nécessaires, plus l'effet COVID, plus la mise en lumière des violences au sein des couples, etc. On connaît tous les facteurs qui amènent les décideurs à prendre ces mesures de protection, qui ne l'étaient pas toujours prises par le passé et qui laissaient parfois des enfants dans des situations familiales extrêmement violentes et très complexes. Je ne répondrai pas à Jean MAGE sur la question des MNA, mais j'ai cru comprendre que sa proposition était de nous extraire de la Convention internationale des droits de l'enfant. Je ne ferai pas de commentaires.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Florian MORELLE.

**M. Florian MORELLE, Conseiller départemental du canton de Maurs**

Merci, Président. Je pense que sur ce sujet, on peut tous être satisfaits de la proposition du Département d'accélérer sur la création de nouvelles infrastructures, mais il faut se rendre compte que tout cela prend du temps alors qu'aujourd'hui on a un glissement de situations d'urgence qui fait que ça va très vite.

Ça va très vite, alors que les situations d'urgence et de violence se sont métamorphosées, c'est-à-dire qu'on fait face à des situations que l'on n'avait jamais connues il y a 5 ou 10 ans dans notre territoire. Il y a de la violence pour les enfants, où il faut rapidement réagir, il y a de la violence dans l'urgence pour toutes les personnes qui doivent encadrer les personnels du Département : quand il faut trouver des solutions pour des fratries entières pour éviter de les séparer, tout de suite, à 23 heures, parce qu'ils ne peuvent pas rester une seconde de plus dans le foyer où ils sont et puis la violence, dans cette urgence, pour les éducateurs et les personnels qui doivent intégrer dans de telles situations des enfants dans des familles d'accueil, au sein de maisons d'enfants ou d'autres sites.

Je crois qu'il faut savoir aussi souligner tout ce travail qui est fait, qui est porté, qui est très dur et qui est aussi révélateur d'un chamboulement dans notre société, avec des situations de plus en plus graves, voire innommables, tellement c'est difficile pour ces enfants, et cela avec une justice qui doit réagir plus rapidement. On a parfois laissé des situations empirer et les dégâts collatéraux sont énormes.

Je tenais à saluer le travail de toutes les personnes qui participent au soutien de ces enfants, c'était mon message ce matin.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prise de parole sur ces dossiers ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au montant des indemnités de rentrée scolaire qui sont versées aux assistants familiaux pour les mineurs pris en charge, et c'est Marina BESSE qui nous le rapporte.

**8- Montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux  
pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à L'Enfance  
au titre de l'année scolaire 2024-2025**

**Mme Marina BESSE, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. Il est proposé d'arrêter comme chaque année le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les enfants dont ils ont la charge au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance.

L'indemnité est versée annuellement, au mois d'août, afin de couvrir les frais liés à l'achat des fournitures, livres et manuels scolaires. Pour rappel, chacun des montants alloués avait été majoré de 2 % pour la rentrée 2023-2024 afin de tenir compte de l'inflation du coût des produits manufacturés. Au vu du contexte financier national, il est proposé de reconduire cette majoration de 2 % pour l'année 2024-2025.

Il vous est donc proposé :

- de fixer pour l'année scolaire 2024-2025 le montant des indemnités de rentrée scolaire versées aux assistants familiaux pour les mineurs et jeunes majeurs pris en charge par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Quatrième Commission et un avis conforme de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. L'objet de ce rapport est de prendre en compte l'inflation pour l'achat de tout ce qui concerne les fournitures scolaires pour les jeunes qui sont confiés à ces familles d'accueil.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant à l'élargissement à de nouveaux EHPAD volontaires sur l'expérimentation du tarif différencié « hébergement » et c'est Sylvie LACHAIZE qui nous le rapporte.

### **9- Élargissement à de nouveaux EHPAD volontaires de l'expérimentation du tarif différencié « hébergement »**

#### **Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Merci, Monsieur le Président. Dans un contexte toujours marqué par d'importantes difficultés financières principalement liées à l'inflation et aux pénuries de personnel, trois EHPAD se sont engagés dans une expérimentation de ce tarif différencié : l'EHPAD Le Floret à Laroquebrou, Les Vaysses à Mauriac et La Mainada à Pierrefort.

Il est rappelé que 100 % des places en EHPAD sont actuellement habilitées à recevoir l'Aide sociale alors que seulement 20 % des établissements sont occupés par des bénéficiaires de cette aide sociale.

Nous avons donc décidé, lors de la session de mars, d'expérimenter un tarif différencié en complément du champ classique de l'Aide sociale. Ce mode de tarification vise en premier lieu à augmenter les recettes des EHPAD.

La loi « Bien Vieillir » permettra aux structures intéressées de pratiquer des tarifs différenciés à compter de janvier 2025, sans avoir à conventionner avec le Département.

Nous tenons cependant à être dans l'anticipation et ainsi donner à l'ensemble des gestionnaires la possibilité de tester ce nouveau dispositif dès le mois de juillet (au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre 2024) sans attendre les résultats définitifs de l'évaluation de la première vague d'expérimentation, les retours étant déjà très positifs : les directeurs de ces trois EHPAD qui ont testé cette expérimentation nous disent que les familles des résidents ne font aucune remarque sur cette augmentation de tarif.

La convention qu'il vous est proposé d'approuver prendra fin au 31 décembre 2026, date limite fixée par la loi « Bien Vieillir ». Pour autant, les nouvelles dispositions introduites par cette dernière, pour lesquelles nous sommes en attente des textes d'application, s'avèreraient plus favorables que les termes de notre convention. Il sera donc possible de revenir sur celle-ci.

Il vous est donc demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant :

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 mars 2024 approuvant la mise en place de l'expérimentation du tarif différencié,

- approuve la convention d'aide sociale type à conclure avec les structures volontaires dans le cadre de l'expérimentation du tarif différencié « hébergement »,
- autorise Monsieur le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit document et tout acte s'y rapportant,
- donne délégation à la Commission Permanente pour approuver les avenants aux conventions sociales signées avec les EHPAD fin mars 2024, dans le but d'harmoniser la durée de l'expérimentation et à les amender si besoin, suite à la publication des textes d'application de la loi.

Avis favorable de la Quatrième Commission et avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce dossier ? Oui, Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

Je voudrais juste appuyer le propos de Sylvie en prenant l'exemple de l'EHPAD de Vaysses à Mauriac. En effet, on n'a aucune difficulté aujourd'hui à présenter le tarif différencié en conservant l'Aide sociale pour ceux qui n'en ont pas les moyens, il n'y a aucune particularité chez les personnes âgées qui entrent en EHPAD aujourd'hui à revenir là-dessus, c'est plutôt bien apprécié, les gens le comprennent bien.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Sylvie LACHAIZE.

**Mme Sylvie LACHAIZE, Conseillère départementale du canton d'Aurillac 1**

Je voulais revenir sur toutes les aides qui ont été portées par le Département pour les EHPAD en difficulté depuis ces dernières années, notamment l'augmentation du taux directeur en hébergement : on était à 1,50 en 2022, on est passé à 3 au premier semestre 2023, puis à 6 au dernier semestre 2023 et à 4,5 en 2024.

Les aides financières pour les travaux – vous vous rappelez qu'on a une enveloppe de 100 000 € tous les ans pour les investissements dans nos EHPAD. En 2021, nous avons dépensé les 100 000 € pour Maurs et Pierrefort ; en 2022, trois dossiers (toujours pour 100 000 €) à Riom, Lanobre et Maurs ; en 2023, trois dossiers pour 100 000 € à Marcenat, Raulhac et Saint-Ilvide.

De plus, le Conseil départemental se porte toujours caution ou garant d'emprunt pour un certain nombre de dossiers et nous avons mis en place – le Président le rappelait dans ses propos liminaires – des avances exceptionnelles. Je voulais juste vous rappeler ces 2 M€ d'avances exceptionnelles qui concernent l'EHPAD d'Allanche (361 800 €), Ally (243 000 €), Pierrefort (252 000 €), Riom-ès-Montagnes (309 600 €), Chaudes-Aigues (122 760 €), Marcenat (91 195 €), Pleaux (71 905 €), Aurillac (184 140 €) et Laroquebrou (363 600 €) – ce qui fait 2 M€.

Si j'ai souhaité faire un petit rappel, c'est que ces derniers chiffres – vous savez que nous travaillons avec l'ARS et la DGFIP sur les EHPAD en difficulté – les derniers chiffres sont toujours aussi alarmants. Nous allons continuer à faire des efforts, mais il est vrai que, comme pour l'Enfance, tous les Conseils départementaux n'ont pas donné 2 M€ à leurs EHPAD. On fait des efforts financiers importants, mais on se doit, c'est la vocation du Conseil départemental sur le social, d'être auprès des enfants, des jeunes et de nos personnes âgées.

C'est notre responsabilité et notre travail au quotidien et je voulais aussi vous remercier vous, chers collègues et le Président pour tous les efforts que fait le Conseil départemental pour nos aînés et toutes ces personnes. Je n'oublie pas les SAAD (les services d'aide à domicile) que nous aidons aussi au quotidien.

C'est vraiment notre cœur de métier d'êlu d'être au cœur du social et d'être auprès des gens, pour les aider dans leur quotidien qu'ils soient jeunes, qu'ils soient bébés ou qu'ils soient âgés. Je vous remercie.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prise de parole sur ce dossier ? Imaginez qu'au vu du prix moyen des EHPAD cantaliens, c'est à peu près 3 000 € de recettes supplémentaires par place, donc en fonction du nombre de places à terme qui seront occupées où on peut appliquer le prix différencié, si vous en avez 20, ça fait 60 000 € supplémentaires qui donnent de l'oxygène à l'établissement. Ça pourra évoluer et il faut rassurer tous les bénéficiaires de l'Aide Sociale restent bénéficiaires au tarif défini par le Département. Oui, Sophie BENEZIT.

**Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

En complément de ce qu'a dit Sylvie, je voudrais ajouter que je remercie le Conseil départemental, cher Président, chère Sylvie, ainsi que les services d'être à nos côtés parce que c'est une lutte au quotidien pour pouvoir conserver le maillage de nos maisons de retraite. Nous savons que nous sommes un territoire vieillissant qui a de gros besoins et qu'à chaque fois on peut compter sur les services, sur Sylvie, sur vous, Président.

Je vous en remercie, pour eux et pour le territoire. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Tout me laisse penser que personne n'a cité l'ARS. On travaille avec elle, mais elle se fait un peu tirer l'oreille sur différents points. Il y avait le grand plan national de soutien des EHPAD et nous avons été raillés parce qu'on avait mis 2 M€ sur la table. Finalement, l'État qui en a mis 100 au niveau national et ça s'est transformé par (je ne sais plus) 360 dans le département du Cantal, soit six fois moins que l'effort que l'on a fait.

On est des Auvergnats, donc les 360 000 €, on les a pris pour les EHPAD, mais c'est sans commune mesure avec le besoin de nos établissements. On a travaillé aussi – ça a occupé Sylvie et l'ensemble des services pendant une grosse année, l'année dernière, et les directeurs d'établissement – pour avoir une offre diversifiée de l'hébergement. C'est vrai que sur des places permanentes (on en a à peu près 3 200), il faut peut-être qu'on change des places permanentes en temporaires, qu'on ait un peu plus de places Alzheimer et l'important, c'est que ce soit réparti sur le territoire. On a également besoin de places sur l'accueil de jour, sur des personnes handicapées vieillissantes, tout un tas de spécificités.

Ce travail a été fait, on a proposé à l'ARS de diversifier (ce qui ne veut pas dire augmenter le nombre de places) et d'adapter notre offre d'accueil sur le territoire. L'impact est important puisqu'en fonction des catégories de places, ça ouvre droit à des enveloppes financières ou à des moyens financiers supplémentaires, vu que ça nécessite un peu plus d'encadrement, un peu plus d'animation et j'avoue que ça s'est fait au compte-gouttes. C'est de la dentelle, véritablement très fine, sur les quelques accords que l'on a pu avoir. Je pense qu'on a des dossiers sur lesquels on peut aller un peu plus vite, même si aujourd'hui, étant donné le contexte des EHPAD, on ne peut pas tout régler rapidement, mais je pense qu'on pourrait avoir satisfaction.

On a écrit récemment à la directrice de l'ARS pour lui demander de valider certains points sur la diversification de l'offre, c'est essentiel. En termes de structuration aussi, on demande de pouvoir mutualiser certains services, certaines fonctions entre différents établissements. On nous oppose des problèmes statutaires entre de l'associatif et de l'hospitalier, mais je pense que lorsqu'on veut mutualiser, lorsqu'on veut rationaliser, il faut être à même de faire fi de ces différences. On doit certainement pouvoir innover, surtout qu'il y a des exemples en France qui démontrent que c'est possible et que ça peut fonctionner. Il n'y a alors pas de raison que, dans le Cantal, on n'ait pas la capacité de répondre et d'avoir ce même type de raisonnement.

D'autres demandes de prise de parole ? Dominique BEAUDREY.

**Mme Dominique BEAUDREY, Conseillère départementale du canton de Maurs**

On ne peut que souligner cette volonté d'être au plus près de nos personnes âgées, de nos enfants, mais n'oublions pas qu'à l'avenir, on aura à prendre en compte les personnes en situation de handicap. Même si aujourd'hui, elles sont un peu plus favorisées dans le ratio d'encadrement, je pense qu'à l'avenir on va avoir cette problématique. Je voulais souligner aussi le taux directeur parce qu'il y a très peu de Départements qui l'ont augmenté. Il est par conséquent à mettre en avant pour nous, le Cantal.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions, des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant sur de la solidarité territoriale, le Fonds Cantal Solidaire et notamment une première salve d'attributions de subventions pour les Communes pour l'exercice 2024. C'est Valérie CABECAS.

**10- Fonds Cantal Solidaire 2022-2024 - Attribution de subventions au titre de l'année 2024****Mme Valérie CABECAS, Conseillère départementale du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Président. On rappelle simplement que le Conseil départemental a voté à l'unanimité, lors de sa session du 14 décembre 2021, de nouveaux dispositifs d'aide au territoire pour plus de 34 M€ sur 6 ans (2022-2027).

À l'intérieur de ces dispositifs, il y a le soutien financier Fonds Cantal Solidaire : on y consacre une enveloppe de 15 M€ sur ces 6 années. Les personnes éligibles sont les communes cantaliennes de moins de 3 000 habitants et les syndicats intercommunaux qui ont des projets dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Lors de la session du 24 juin 2022, on avait présélectionné des projets sur la période 2022-2024 au niveau des communes et des syndicats et aujourd'hui, il convient de valider le projet pour l'année 2024 et l'attribution des subventions pour ces communes et syndicats.

À la liste qui avait été présélectionnée, viennent s'ajouter trois nouveaux dossiers : celui de la commune de Talizat concernant le remplacement d'un véhicule de service, celui de la commune de Tournemire au sujet de l'accès à l'hôtel par le chemin du Puy des Tilleuls et celui de la commune de Lascelle en vue de l'acquisition d'une épareuse pour trois communes.

Il vous est demandé de vous prononcer sur le projet de délibération suivant : vu la délibération du Conseil départemental du 14 décembre 2021 concernant les Fonds Cantal Solidaire pour 15 M€ répartis en deux périodes de 3 ans (2022-2024 et 2025-2027) ; vu la délibération du Conseil départemental du 24 juin 2022 et considérant les dossiers présentés par les communes et les syndicats d'eau et d'assainissement ;

- attribue des aides financières pour un montant total de 1 573 444 € pour 142 projets. Cette dépense d'investissement sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 204, fonction 54, du budget départemental.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Christophe VIDAL.

**M. Christophe VIDAL, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 2**

Juste pour souligner l'effet bénéfique que peuvent avoir les subventions sur nos petites communes en zone rurale et il faut remercier le Conseil départemental qui est proche de ces communes, car c'est très important de se savoir soutenu dans nos actions au quotidien. Merci, Président.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? C'est vrai que la gestion de ce type de dossier pourrait paraître fastidieuse parce qu'on demande aux communes de programmer sur trois années avec des visibilitées plus ou moins grandes. Souvent, les communes s'attachent à faire des financements croisés en allant chercher de la DETR ou du bonus ruralité auprès de la Région. Parfois, l'un fait défaut, donc on attend une année, on change de projet.

Globalement, sur les 140 projets, je pense qu'on en a une quinzaine qui a été modifiée parce que les priorités ont changé : un mur de soutènement s'est effondré, une toiture est plus fébrile que ce qui était imaginé, mais les communes restent dans les programmations. Preuve en est, il n'y a que trois projets nouveaux, on y fait attention puisqu'on demande à ce qu'il y ait une programmation.

Ce sont des dossiers d'importance puisque Talizat, c'était pour le déneigement, Tournemire fait suite à un projet privé d'hôtel où il a fallu que la commune refasse la voirie d'accès, et Lascelle est un dossier innovant puisque trois communes se sont regroupées pour l'achat d'un tractopelle par l'intermédiaire de conventions. On s'est dit que c'était important comme dossier sur la démarche en termes de mutualisation ; on a donc validé ce dossier. Sinon, les communes suivent peu ou prou les programmations qui étaient imaginées.

S'il n'y a pas d'autre demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

On passe au rapport 11 sur le Fonds Cantal Animation +, attribution d'aides. Sur ce rapport, je vous propose d'ajouter une subvention de 5 000 € pour l'Association de la Pétanque de Haute Auvergne pour les championnats de France en doublette mixte qui auront lieu la semaine prochaine. C'est à rajouter sur la liste, sachant que sur ce listing, vous verrez qu'il y a des manifestations qui sont récurrentes, à la frontière de l'animation culturelle, et certaines sont exceptionnelles comme ce championnat de France de doublette.

C'est Sophie BENEZIT qui nous le rapporte.

## **11- Fonds Cantal Animation + - Attribution d'aides**

### **Mme Sophie BENEZIT, Conseillère départementale du canton de Saint-Flour 2**

Merci, Président. Lors de la séance du 18 décembre dernier, le Conseil départemental a voté le renouvellement du dispositif d'aide Fonds Cantal Animation + qui est une aide forfaitaire annuelle attribuée aux bénéficiaires, au regard de leur programme d'actions et de leur budget prévisionnel. Il porte notamment sur les manifestations écotouristiques, des manifestations culturelles et certaines manifestations départementales de promotion agricole. Il peut également représenter une aide au fonctionnement d'associations à vocation culturelle.

Il nous est proposé aujourd'hui d'arrêter l'attribution 2024 tout en précisant qu'une nouvelle attribution, comprenant notamment les manifestations et bénéficiaires n'ayant pas encore présenté de dossier, pourra être arrêtée lors d'une prochaine séance.

Il nous est demandé de nous prononcer sur :

- l'attribution d'une aide financière au titre du Fonds Cantal Animation + pour 39 bénéficiaires et manifestations, pour un montant de 190 700 €.

Avis favorable de la Troisième Commission et avis conforme de la Première.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Cela démontre que la quasi-totalité de ces manifestations sont portées par le système associatif, ce qui veut dire que le Cantal regorge d'associations puisque ce sont des manifestations où il y a des budgets importants, qui mobilisent énormément de bénévoles pour leur réalisation et on ne peut qu'en être satisfait.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport sur le Schéma départemental d'Eau et d'Assainissement. C'est le rapport 12 et c'est Gilles CHABRIER.

## **12- Schéma départemental de l'Eau et de l'Assainissement**

### **M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Merci, Président. Ce rapport du Schéma départemental de l'Eau et de l'Assainissement concerne essentiellement ce qu'on appelle « le petit cycle de l'eau », c'est-à-dire du captage jusqu'au rejet.

L'accompagnement du Département s'appuie sur deux outils : le service de la MAGE, qui est la Mission d'assistance à la gestion de l'eau et de l'assainissement et le CIT, qui est un établissement public administratif autonome.

Le Département possède beaucoup de connaissances de données cantaliennes parce que la MAGE travaille sur le sujet depuis 1996 et récolte depuis des données relativement importantes. Malgré cela, la dernière formalisation de ces orientations stratégiques date de 2005 et fait suite à la dernière sécheresse de 2003. Le Conseil départemental avait alors monté une stratégie.

La prise en compte aujourd'hui du changement climatique, les difficultés de la ressource en eau et les transferts de compétence futurs nous amènent à avoir une autre réflexion. C'est pour ça que dès 2022, le Conseil départemental a réalisé une nouvelle étude stratégique avec plusieurs objectifs : acquérir une vision d'ensemble du département concernant l'alimentation en eau potable et l'assainissement ; établir une synthèse de la situation ; identifier différentes actions ; programmer et imaginer les conditions de mise en œuvre des différents scénarios ; imaginer et évaluer une politique d'appui et de soutien.

Si on regarde quelques chiffres au niveau de l'état des lieux, sur l'eau potable : 143 unités de gestion de l'eau potable dans le Cantal dont 121 UGE sont des Communes, 20 sont portées par des Syndicats et 2 par des EPCI. Le rendement moyen départemental est de 70 %. Seules 30 % des UGE ont un règlement de service. Le prix moyen départemental est à 1,40 €. Concernant la protection des captages : sur 1 045 captages exploités dans le département, seuls 45 % sont à ce jour portés par des dossiers réglementaires de protection, donc vous imaginez tout le travail que l'on a à faire.

Pour ce qui concerne l'assainissement : actuellement 147 unités de gestion (141 sont portées par la régie municipale, 3 UGA le sont par des Syndicats et 3 par des EPCI) ce qui représente 365 STEP sur l'ensemble du département. 40 % des UGA sont non conformes sur au moins un des paramètres et 50 % des systèmes ont un impact sur les milieux récepteurs.

Le groupement de bureaux d'étude a réalisé un travail complémentaire d'évaluation des investissements par territoire, ce qui nous amène à voir le travail que nous avons à réaliser.

Pour l'assainissement, les enjeux en terme d'investissement sont importants : entre 115 et 165 M€ (entre 8 et 11 M€/ an sur 15 ans). Le plan d'action s'organise autour de quatre leviers correspondant aux compétences propres du Conseil départemental : le pilotage de la politique départementale sur l'eau et l'assainissement, le soutien aux territoires (appui financier), l'accompagnement des territoires (appui technique apporté par la MAGE) et les projets d'envergure départementale.

Sur les actions qui sont amenées à être portées, sur l'eau : c'est la préparation, le suivi et la mise en place de la structure gestionnaire de la future compétence eau-assainissement, l'organisation des services, la poursuite des démarches de protection de la ressource – je rappelle que depuis 2010, la loi impose les périmètres de protection sur les PPI et les PPR, améliorer et fiabiliser la qualité de l'eau distribuée en accompagnement de l'installation d'équipements de traitement, sécuriser la quantité de l'eau, améliorer l'état des infrastructures d'eau potable, limiter

les pertes sur les réseaux d'eau. Les recherches de fuites sont une chose sur laquelle il y a un vrai travail de fond à faire ; c'est pour ça que nous avons développé les missions en vue d'offrir aux collectivités compétentes de nouvelles prestations d'expertise selon leurs besoins ; le développement d'un panel de services a été mis en œuvre dès janvier 2024 et c'est le CIT qui accompagne tout ce service.

Au niveau de l'assainissement : améliorer la qualité des eaux usées traitées, améliorer l'état des ouvrages d'assainissement, améliorer le fonctionnement des réseaux, poursuivre l'accompagnement des SPANC – objectifs qui seront amenés à la réflexion pour les 15 prochaines années.

Vous voyez que le travail est relativement important et nécessaire, de manière à ce que l'on continue à distribuer, de l'eau de qualité en quantité suffisante.

Il nous est demandé :

- d'approuver le Schéma départemental de l'eau et de l'assainissement 2024-2040 ;
- de donner délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre des actions.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Troisième Commission et un avis conforme de la Première.

Avant de passer au vote, j'en profite pour vous rappeler – là, c'est le grand cycle de l'eau – que vous avez deux documents qui vous ont été distribués sur les conseils pratiques pour une bonne gestion de nos rivières et les animations 2024 de Cantal'ENS. Je remercie les services pour la qualité des documents qui vous sont proposés ainsi que celle des prestations offertes à l'ensemble des Cantaliens.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Un rapport essentiel sur l'eau et bien sûr sur les enjeux, même si l'année est un peu particulière. Vous avez vu que les enjeux financiers que nous avons, soit pour de la remise aux normes, soit pour du renouvellement pour sécuriser la ressource ou encore pour le traitement de l'eau sont des investissements importants.

Là aussi, incertitude puisque pour le moment, nous avons des Communes, des Syndicats et certaines Communautés de communes (en l'état actuel des choses, ce sont les Communautés de communes qui deviennent compétentes à l'orée de 2026. Des échanges ont été faits avec de nombreux parlementaires, qu'advient-il après ? On verra, mais des enjeux importants tant sur l'organisation des services que sur les infrastructures – ce qui demandera au Département de se positionner sur sa politique –, je pense que ces schémas nous permettent d'avoir une feuille de route d'ici 2040 pour moderniser les différents réseaux.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole sur ce rapport, je le mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous avons le rapport d'activité des services de l'État pour l'année 2023, le numéro 13, mais compte tenu de la réserve électorale le Préfet ne peut pas venir présenter ce rapport, ce rendez-vous annuel est reporté normalement sur la session de septembre.

Nous allons passer au rapport 14, le rapport d'activité des services du Département pour 2023.

### **14- Rapport d'activité des Services du Département pour l'année 2023**

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Vous avez eu ce rapport sous forme dématérialisée, je ne vais pas vous lister l'ensemble des actions et opérations qui ont été faites. Simplement, si on se replace sur les thématiques de notre projet pour le Cantal, sur le Cantal connecté, ce qu'il est important de noter, c'est qu'on a 94 000 prises qui sont raccordables à la fibre. Il en reste

quelques-unes, la quatrième tranche a été validée en 2024, tranche qui va nous emmener peu ou prou aux 100 % de raccordables sur le département du Cantal.

Il s'agit d'un projet qui est géré au niveau régional. Bien sûr, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a repris le flambeau, mais là, on va parler de la Région Auvergne puisqu'on est associé, avec nos trois autres collègues de Département sur cette quatrième tranche, à un programme d'à peu près 1,4 Md€ qui sera consacré au déploiement de la fibre.

Sur la téléphonie mobile, 9 nouveaux pylônes ont été mis en place, ce qui porte le total de pylônes à 278, mais nous n'avons pas fini, il en faudrait schématiquement une vingtaine supplémentaire pour terminer de couvrir convenablement le département, même si dans un département de montagne on aura toujours un fond de vallée ou un secteur un peu encaissé où nous aurons des difficultés à réceptionner la téléphonie mobile. Imaginez 278 pylônes à mettre en relation à 240 communes, ce qui veut dire qu'on a plus d'un pylône par commune. C'est normal qu'il en faille d'autres parce qu'on a un relief montagnard qui est plus complexe à couvrir que dans des zones de plaine.

Sur l'attractivité, j'évoquais tout à l'heure la pyramide des âges cantalienne qui est inversée, nécessité d'accueillir de nouveaux Cantaliens, de nouveaux habitants avec une préférence pour des actifs. On a créé pour cela l'Agence d'attractivité qui a en charge de mettre en place des sessions d'accueil d'actifs pour poursuivre cette opération. En 2023, 29 candidats s'étaient portés volontaires et 15 ont été présélectionnés. Des soirées d'accueil sont organisées et tout un travail est fait avec les étudiants en médecine, il y a eu récemment une soirée au Bowling. Tout cela se fait en relation avec le milieu professionnel puisqu'on travaille en étroite collaboration avec l'Ordre des médecins et des médecins, aussi bien libéraux qu'hospitaliers.

Avec les contrats locaux de santé et la CPAM, l'idée est surtout de dire à ces jeunes médecins en devenir qu'on est prêt à les accueillir et à les accompagner dans leur installation, quelle que soit la destination de leurs projets, aussi bien en libéral qu'en salarié hospitalier.

Il y a tout ce qu'on fait sur la conciergerie de territoire : prochainement, une campagne de communication va être lancée dans le département de manière à ce que les Cantaliens se l'approprient. Si on souhaite avoir des gens qui viennent s'installer dans le Cantal, il y a le projet professionnel qui est essentiel, mais pour cela, il y a soit le chef d'entreprise, soit les consulaires qui sont là pour accompagner les porteurs de projets. Il y a cependant tout le projet de vie : si on vient en famille (ou seul), il faut se loger et on peut avoir besoin de connaître les services, l'organisation du territoire et cette conciergerie – c'est une organisation collective – a pour vocation de mettre un référent à chaque candidat à l'installation, référent qui a la charge de faciliter la vie à ces nouveaux arrivants.

Il faut faire briller le Cantal, c'est la raison pour laquelle on participe à différents événements pour dire « Pourquoi ne choisiriez-vous pas le Cantal pour votre projet de vie ? » Il y a donc tout ce que l'on fait au niveau du Salon de l'agriculture : on a participé au Salon Origine Auvergne avec un pool d'entreprises, il y avait un *job-dating* et il y a également tout le travail qui est fait avec l'Agence Entreprises.

Sur le soutien en termes de solidarité territoriale, on a évoqué un rapport tout à l'heure, le Fonds Cantal Solidaire. Globalement auprès des collectivités, c'est 34 M€ sur la durée du mandat : le Fonds Cantal Solidaire pour les communes, le Contrat Cantal Développement pour les intercommunalités – même si les communes peuvent être éligibles sur des projets à résonance intercommunale. C'est également le Fonds Cantal Initiative à destination des collectivités et parfois ouvert au privé.

Lors de notre dernière Commission permanente, on a validé certains projets pour des collectivités (notamment sur l'environnement) ainsi qu'au niveau associatif, dans le domaine sportif (pour l'acquisition d'équipements par les clubs) ou pour les collectivités, pour ce qui concerne des modifications sur les systèmes d'éclairage afin qu'ils soient moins énergivores.

Auprès des collectivités, il y a tout le volet ingénierie à travers Cantal Ingénierie & Territoires où la quasi-totalité des structures adhère : les communes, les syndicats, voire les communautés de communes. Notre contribution est importante puisqu'elle s'élève à 225 000 €.

Le volet touristique – j'en parlais avec le Lioran –, avec de grandes retombées économiques sur le territoire : imaginez que sur le département du Cantal, c'est un peu plus de 5,5 millions de nuitées qui sont réalisées au niveau touristique, les retombées économiques du territoire sont importantes. On peut cependant souligner notre point faible qui est notre capacité d'accueil : on en a perdu pas mal sur l'hôtellerie ; sur les meublés de tourisme, on se maintient, c'est dans un faisceau extrêmement étroit entre les créations et les départs et en ce qui concerne l'hôtellerie de plein air, on est plutôt dans une stabilité avec une particularité, c'est que bon nombre de nos capacités sont en système de gestion publique.

On anime par ailleurs des politiques transversales comme des appels à projets sur tout ce qui est activités de plein air et randonnée.

Sur l'agriculture, nos interventions se situent du côté de la convention biennale que nous avons avec la Chambre d'Agriculture. Cela est adossé sur des fonds européens puisque tout ce qui est agricole reste très encadré. Pour le Département, c'est quasiment 1,2 M€ de subventions qui ont été versées sur l'année, sur du fonctionnement (des actions d'animation), mais également sur de l'investissement : j'en veux pour preuve tous les équipements connectés sur lesquels nous intervenons. Il y a bien sûr tous les dossiers européens avec le Pacte pour le Cantal et notamment le partenariat que l'on a avec la Région et qui est essentiel pour nos agriculteurs.

Il y a également tout ce qui concerne les opérations pour favoriser la consommation locale, avec à la fois la plateforme d'achat AGRILocal qui permet d'éviter les marchés publics pour la restauration collective hors foyer : les écoles, les collèges (pour nous), mais c'est une plate-forme qui est entièrement ouverte puisqu'on a le milieu hospitalier qui y participe. D'ailleurs, l'année dernière, nous avons eu une équipe de restauration de l'Hôpital d'Aurillac qui a été primée lors de la finale nationale dans le Sud. On a eu également Ytrac, l'Hôpital de Mauriac, mais il y a les EHPAD qui sont partie prenante et qui peuvent utiliser ces différentes plates-formes.

À noter, l'opération CONSOCANTAL que l'on mène avec la Chambre d'Agriculture et l'ensemble des chefs de cuisine. C'est 1 800 000 repas qui sont servis, mais des efforts restent à faire.

Sur la politique des mobilités, là aussi un important budget Routes : à peu près 15 M€ d'investissement chaque année ; c'est également un peu plus de 7 M€ sur ce que l'on qualifie comme « entretien des routes et leur viabilité ». Par ailleurs, des aménagements sur la globalité du département, mais on peut citer tout le travail qui a été fait, notamment sur le secteur de Chalvignac, la D105, pour une liaison vers Égletons et vers l'A89 sur la descente du barrage de l'Aigle. Là, c'est un peu plus de 1,5 M€ qui ont été investis.

On peut parler, en termes de sécurité (c'est aussi de l'accessibilité), au Pas de Peyrol, de toute l'opération d'ancrage et de remplacement de grillages. C'est près de 2 000 m<sup>2</sup> qui ont été sécurisés, encore une grosse opération sur la RD17 puisque 420 000 € ont été investis sur cette route. En termes de fonctionnement et d'animation de site, ça compte beaucoup : l'année dernière, c'est le Tour de France féminin qui est arrivé à Mauriac – c'était une des premières étapes Clermont-Mauriac qui a eu, même si la météo était un peu capricieuse ce jour-là, un très beau succès populaire.

Sur l'ouverture, c'est la ligne aérienne avec un budget de 2,6 M€ qui ont été consacrés ; c'est une ligne qui transporte à peu près 30 000 passagers.

Autre volet capital pour le Département, le volet culturel. Avec l'âge, j'ai tendance à dire qu'on est sur un trépied, c'est-à-dire qu'on intervient auprès des collectivités, on apporte un conseil sur tout ce qui concerne le patrimoine, à la fois bâti, mais également le patrimoine mobilier où on est centre de ressources. On aide les collectivités sur les travaux de réhabilitation de ce patrimoine mobilier ou immobilier. À noter aussi, ce que l'on fait auprès des

territoires pour les accompagner et les coordonner sur les programmations culturelles. Nous sommes aussi organisateurs de manifestations sur l'ensemble du territoire. Ça touche la danse, avec le Festival de danse (en janvier) et la lecture ou l'illustration avec les différentes opérations auprès des enfants. Récemment, c'était à Jussac, mais l'année dernière on était à Murat avec notre Salon du Livre et de l'illustration Jeunesse et au-delà de ce salon lui-même, c'est tout le travail qui est fait avec l'Éducation nationale et les écoles (ou centres aérés) pour sensibiliser les enfants à la lecture, le livre en général, l'illustration – le volet créatif.

De plus, nous soutenons les écoles de musique et nous sommes organisateurs de deux manifestations, dont le Festival Hibernarock, plus orienté vers les Cantaliens puisque c'était une volonté de se dire que durant l'hiver, il y a un peu moins d'animations et il faut qu'on soit à même de faire des spectacles pour les Cantaliens. De la mi-février à la mi-mars, c'est de la musique et des expositions, tout tourne autour de la musique, tout cela pour un budget d'environ 1,3 M€ consacré à la culture.

Dossier important sur tout ce qui concerne la solidarité : à la fois auprès de la jeunesse, auprès des personnes âgées ainsi que des personnes en difficulté. Nous sommes à l'écoute – je ne vais pas donner l'ensemble des chiffres parce qu'il y en a beaucoup trop – mais imaginez que les services du Conseil départemental font plus de 3 000 visites à domicile par an. C'est à peu près 19 000 rendez-vous dans les bureaux, 15 000 accueils physiques et quasiment 25 000 appels téléphoniques. C'est pour dire qu'aujourd'hui vous avez près de 10 000 Cantaliens qui perçoivent des prestations de la part du Conseil départemental.

Sur les prestations, vous allez avoir l'APA vers les personnes âgées, la PCH vers les personnes qui souffrent d'un handicap et vous avez celles qui sont en difficulté vis-à-vis de l'emploi et qui sont bénéficiaires du RSA. Vous savez que c'est un sujet auquel je tiens parce que je suis de ceux qui pensent que l'épanouissement de sa personne repose sur le travail et que donner la capacité à une personne, la possibilité de travailler et de bénéficier d'un revenu, c'est le moyen d'être autonome et de s'épanouir.

C'est également le soutien social vis-à-vis du Fonds de Solidarité Logement (FSL) : environ 800 foyers bénéficient d'un soutien, aussi bien pour prendre en charge un loyer impayé qu'une facture d'électricité ou autre. Un peu plus de 360 000 € sont octroyés à ces foyers au titre du FSL.

Sur l'autonomie, on est là sur des chiffres autrement plus importants puisque là, c'est près de 73 M€ et c'est 5 500 personnes qui bénéficient de ces allocations.

On a longuement parlé tout à l'heure de l'ASE, je ne vais pas y revenir, mais il faut savoir que sur une année (en 2023), la pyramide des âges est une difficulté, même si elle reste à l'image de l'âge moyen des Cantaliens. Il faut savoir qu'on est le deuxième département le plus âgé de France, on doit avoir 36 % de la population qui a plus de 60 ans. Cela dit, l'année dernière, pour les assistants familiaux, en ce qui concerne l'accueil d'enfants qui ont besoin de mesures de protection, nous en avons agréé 9 ainsi que 18 assistantes maternelles.

Je vous disais la nécessité de devoir accueillir de jeunes actifs, ce qui veut dire « enfants en bas âge » et dans un territoire rural, il y a bien sûr les systèmes de crèche, de microcrèches qui peuvent être mis en place par les collectivités, mais le département du Cantal a pour particularité d'avoir peu d'habitants partout, mais du monde sur l'ensemble de son territoire. Il faut arriver à être capable de répondre et les assistantes maternelles sont des moyens de faire de la dentelle ; c'est pourquoi il est important de pouvoir les accueillir.

On a également les consultations PMI : c'est quasiment 2 400 consultations et pour les sages-femmes, à peu près 2 100 consultations. La jeunesse, c'est important, comme les jeunes mamans et les futures mamans, c'est essentiel pour le département.

En ce qui concerne l'accès au logement, on peut parler de l'enveloppe exceptionnelle que l'on a sur les EHPAD, mais également de tout le soutien qu'on leur attribue et notamment les 2 M€ que l'on a alloués pour sécuriser ces établissements.

La jeunesse est essentielle aussi : une politique « Jeunes » importante et la plate-forme « Mon Cantal, Mes Idées » pour pouvoir les solliciter de temps en temps. On l'a fait récemment sur le « Cantal Tour Sport » et sur le chéquier Pass Cantal pour savoir quelles pouvaient être les modifications et les améliorations à apporter. C'est important d'être avec eux et de les accompagner.

C'est l'action que l'on fait avec Unis Cité dans le cadre du Service universel où il me semble important d'offrir la possibilité à des jeunes qui sont en construction, qui se posent de multiples questions sur leur avenir, de les aider en leur proposant un temps sur une année de réflexion en s'investissant pour leurs collègues sur des questions environnementales, numériques (ils participent à des ateliers auprès de personnes âgées pour faciliter l'utilisation du numérique) ou des médiations dans les collèges auprès des jeunes.

C'est tout ce que l'on fait dans nos collèges pour rendre les conditions d'enseignement le plus agréable possible, que ce soit au niveau matériel – on a parlé des ENT en tout début de session. Il y a aussi ce que l'on fait au niveau des bourses. Il faut savoir que l'année dernière, 475 bourses ont été attribuées. Il y a moins de 10 Départements en France qui attribuent des bourses, il faut donc qu'on en soit fier ! On a dématérialisé la plate-forme pour la rendre plus facile et plus accessible, tout en accompagnant ceux qui pouvaient être en rupture avec l'utilisation du numérique. Sur nos collèges, ce sont 4 700 collégiens au niveau du département et c'est un peu plus de 2 M€ en termes de fonctionnement et c'est un service important parce que c'est environ 160 personnes qui y travaillent.

On peut souligner – ça rejoint un peu le programme Bâtiments – que sur l'enseignement supérieur, bien que nous n'ayons aucune compétence, il nous semble important de pouvoir offrir aux jeunes Cantaliens des capacités à suivre un enseignement supérieur dans le département pour éviter les difficultés à suivre cet enseignement à l'extérieur, soit pour des problèmes de coût, soit pour des questions de logistique ou autre. On va ainsi investir 5 M€ sur le bâtiment, on construit le nouveau CROUS. C'est aussi le campus numérique qui permet aux jeunes cantaliens de suivre plus de 500 formations qui sont labellisées à partir du Cantal. On a été au-delà du campus aurillacois puisqu'on a une antenne à Saint-Flour (où il doit y avoir deux ou trois jeunes étudiants) et une à Mauriac qui peine un peu plus à démarrer, mais on va essayer de la redynamiser. À Aurillac, ça fonctionne bien puisqu'on a une soixantaine de jeunes par cohorte.

Sur la jeunesse, il y a bien sûr le côté « accompagnement des tout-petits », mais pour tout ce qui est enseignement, on va bien au-delà de nos compétences en la matière. Encore sur la jeunesse, les pratiques sportives. On peut trouver pas mal de vertus lorsqu'on fait du sport : c'est la santé, c'est le dynamisme de nos territoires, c'est l'amitié, la fraternité, la fierté de son territoire, c'est important et c'est tout ce qu'on fait auprès des clubs. Vous savez qu'on a une Charte des sports qui se divise en trois niveaux : au niveau fédéral avec le soutien aux clubs, au niveau scolaire avec le soutien à l'UNSS et à l'UFOLEP, mais c'est également tout ce que l'on fait sur l'accès aux sports et le sport santé pour le plus grand nombre. On peut souligner aussi que sur les transports, on a augmenté notre contribution de 20 % parce que les clubs, avec la régionalisation dès que vous êtes au niveau régional, souvent il faut aller sur le Lyonnais, voire dans les Alpes et que les coûts de transport sont excessifs. On est un des seuls Départements à contribuer au transport, c'est quasiment 130 000 € qui sont consacrés aux déplacements de nos clubs de sport pour ceux qui jouent en national ou en régional – c'est un effort important.

Il y a également le « Cantal Tour Sport » dont nous allons fêter les 10 ans. Ce Cantal Tour Sport, qui initialement n'était prévu que sur l'été, embrasse aujourd'hui les quatre saisons. C'est un moyen de faire découvrir du sport gratuitement aux enfants et le pratiquer. Ça leur permet, en fonction des étapes – puisque l'été on est souvent autour de plans d'eau – de pratiquer des activités de baignade. L'hiver, lorsqu'on est à Saint-Flour, on est en ville on va jusqu'à escalader les tours de la cathédrale ; lorsqu'on est à Jussac, c'est orienté sur le sport santé. En fonction des sites il y a des variations, mais schématiquement, c'est entre 30 et 35 sports qui sont disponibles pour les enfants et qui peuvent être pratiqués et découverts. Ça se fait en lien avec les Comités et les clubs locaux parce qu'ils y voient un intérêt, celui de faire connaître leurs activités et – allez savoir ! – peut-être trouver quelques

licenciés un peu plus tard. C'est véritablement une opération importante et si on arrive à la faire, c'est qu'on a réussi à trouver quelques partenaires.

Sur nos ressources naturelles, on a parlé d'un rapport important sur le Schéma de ressources en eau et l'amélioration de la qualité de l'eau, c'est ce qui a été cité par notre vice-président sur les espaces naturels sensibles et les aménagements fonciers.

Il y a toute l'action menée sur les bâtiments – je vous disais tout à l'heure qu'environ 6 M€ allaient être investis sur le bâtiment de l'Université et on aura également 3 M€ sur le restaurant ; les travaux qui ont été faits dans ce bâtiment vont nous permettre un gain énergétique de 40 % et une baisse de notre empreinte carbone de 80 %. Travaux de rénovation aussi pour la Maison de l'Autonomie à Murat et sur bien d'autres pôles, notamment le Pôle routier de Saint-Flour qui se termine avec plus de 9 M€ investis. Des travaux de performance énergétique dans l'ensemble de nos collèges ont été réalisés. Le Service Public de Performance Énergétique de l'Habitat du Cantal (SPPEH) a été mis en place. Le Département intervient avec pas mal de partenaires, notamment les Intercommunalités et le SPPEH en tant que service conseil pour la rénovation énergétique des logements.

J'ai évoqué en introduction le travail que nous faisons – on aura un rapport en fin de session – sur le soutien au développement de la Station du Lioran qui est un poumon et une véritable locomotive économique pour le territoire. Pour arriver à mener l'ensemble de ces opérations, il y a la nécessité d'avoir une bonne gestion de nos moyens financiers et surtout la capacité d'aller chercher des financements extérieurs, au premier rang desquels le Pacte pour le Cantal. Je vous rappelle que c'est 150 M€ pour le Département, avec des financements pour les routes, on arrive à en avoir pour investir sur ces bâtiments de l'Université, pour le Pôle en microbiologie et sur des projets de ce type qui sont essentiels pour le département.

Nous allons chercher l'État lorsque nous le pouvons ainsi que les Fonds européens puisque ceux-ci interviennent à la fois sur le volet social à travers le FSE – à peu près 1,2 M€ pour le Département –, à travers le FEDER où le Département, dans sa globalité, tous maîtres d'ouvrage compris (Communes ou autres) ont obtenu quasiment 10 M€ sur la précédente programmation et pour le FEADER, c'est 6 M€. Vous voyez que le Département embrasse tout un secteur d'activité.

J'en profite pour remercier l'ensemble des Services pour l'établissement de ce document. Nous avons des Services annexes également – quand je dis « annexe », ce sont plutôt des bras armés et je salue le Colonel TARDIEU qui vient de prendre ses fonctions en tant que directeur du Service d'incendie et de secours. La contribution du Département au niveau du SDIS, c'est 7,5 M€ et je tiens à souligner tout le travail qui est fait puisqu'on s'appuie essentiellement sur des sapeurs-pompiers volontaires. Nous avons eu une forte érosion pendant et après le COVID puisqu'on était descendu aux environs de 780 sapeurs-pompiers volontaires ; aujourd'hui, on atteint à peu près les 830. C'est un travail de tous les instants d'arriver à coordonner l'ensemble de ces opérations. Bienvenue dans le Cantal et merci pour votre implication.

On a également le GIP TERANA, notre Laboratoire, vous savez qu'on est associé avec 10 Départements. Cette mutualisation est la volonté de conserver notre laboratoire dans le département qui permet de garantir un service public de proximité, c'est du service à la population. C'est un établissement qui, au niveau des 10 Départements, compte 450 agents, c'est plus de 20 M€ de chiffre d'affaires, avec une contribution que nous souhaiterions nettement moins importante puisqu'elle va être de 584 000 € – on va le voir dans le budget supplémentaire – et là, un travail important à réaliser pour rationaliser tout cela.

On peut souligner tout ce qui concerne les fonctions support, notamment le système d'information de la Collectivité. On l'a vu avec les collègues, mais on doit développer cet outil de manière à être beaucoup plus réactif. C'est un service important au niveau du Département qui donne des résultats plutôt satisfaisants.

Au niveau routier, nous avons tout ce qui concerne l'atelier avec une mutualisation forte avec le SDIS puisqu'il prend en charge les véhicules de la Collectivité et ceux du SDIS. Avec le SDIS, on va bien plus loin puisque les actions de mutualisation pour une optimisation de gestion portent sur : des groupements de commandes, sur l'habillement, les navettes, jusqu'au médecin qui relève du SDIS et qui effectue 20 % de son temps pour les Services départementaux.

Je ne vais pas être plus long sur ce rapport d'activité, il me semblait important de pouvoir le détailler, mais vous avez beaucoup plus de chiffres dans le document et je ne peux que vous engager à l'utiliser.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce bilan d'activité ? Gilles CHABRIER.

**M. Gilles CHABRIER, Conseiller départemental du canton de Murat**

Sur ce rapport, on peut féliciter l'action du Conseil départemental, remercier tous les Services qui travaillent sur cette amplitude d'actions qui sont portées sur des compétences obligatoires, mais aussi facultatives. Je pense que malgré ce qui nous arrive sur la tête actuellement avec les annonces qui nous sont faites, si on veut garder cette dynamique, il va falloir qu'on réinvente nos actions portées et ne pas avoir peur d'avoir des restructurations au niveau des services, sur la méthode de travail et sur la façon de concevoir la politique future – notamment travailler beaucoup en transversalité. C'est l'action que l'on mène au quotidien, mais je pense qu'il va falloir l'accélérer, ce sera le travail pour maintenir cette dynamique dans la politique future.

Je remercie également la politique menée au niveau des bâtiments sur la transition énergétique. Vous savez que j'ai un œil certain là-dessus et tout ce qui est mené autour de l'énergie. Le Président disait tout à l'heure qu'on était le département possédant le plus d'anciens, mais on est aussi le département qui a, malheureusement, le plus de logements énergivores. Si on veut être attractif, la politique du logement va être importante pour l'attractivité de notre territoire.

Vous parliez, Président, du SPPEH/SPRH, je pense qu'il va falloir avoir une vraie réflexion sur la politique générale du logement au sein du département. C'est une des propositions que l'on fera dans les mois à venir. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Gilles COMBELLE.

**M. Gilles COMBELLE, Conseiller départemental du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. C'est souvent en faisant un petit point d'arrêt comme vous l'avez fait avec ce rapport d'activité et en regardant un petit peu dans le rétroviseur que, dans l'agitation et l'urgence des situations du quotidien, quand on prend 5 minutes pour se poser, on voit la diversité et la multiplicité des actions du Conseil départemental.

On est tous témoins sur nos territoires des diverses sollicitations que nous avons les uns et les autres pour accompagner des projets que ce soit de nos collègues élus, concernant nos politiques vers les territoires (les Collectivités, les Communes, les Communautés de communes). Même si on peut penser qu'elles sont modestes dans le budget de notre Département, elles sont toujours très attendues et très demandées. Ce n'est pas ce qui va faire le projet, mais c'est ce qui va être le facteur déclenchant et accélérateur.

Nous voyons aussi les sollicitations que nous avons de la part de nos associations. Encore une fois, des budgets relativement modestes, mais on voit comment on est attendu sur l'accompagnement des associations.

Notre action est aussi certainement reconnue à travers l'image que nous véhiculons. Regardez l'appropriation qu'il y a de tous ces bénévoles, de tous ces clubs sportifs, de tous ces joueurs pratiquants qui sont fiers de porter les couleurs de notre département. Ça, c'est quelque chose qui est marquant sur les territoires et on voit beaucoup de

Départements qui sont jaloux de cette affirmation, de cette appartenance que l'on peut véhiculer. C'est encore quelque chose d'essentiel aujourd'hui dans notre société chahutée.

On l'a vu aussi avec les rapports que nous avons passés ce matin, Monsieur le Président, des rapports qui balayent tous les champs de la vie de nos concitoyens : nous sommes partis de la petite enfance avec des dossiers extrêmement prégnants, lourds à porter émotionnellement, jusqu'au grand âge, en passant par toutes les couches de la population. La proximité de nos services de cette institution qu'est le Conseil départemental, on le voit, chers collègues, sur le territoire, c'est la permanence de nos services sociaux. Quand on voit aujourd'hui la difficulté qu'ont certaines familles à trouver une réponse, à trouver des interlocuteurs, on arrive, malgré les difficultés et les contraintes, à être un petit peu présent – pas qu'un petit peu d'ailleurs, puisque souvent on est quasiment les derniers à être sur le territoire – je ne parle pas des Communes, je parle du Département.

On est présent auprès des gens, auprès des territoires et je salue nos Services, l'action des personnels du Département, les Services sociaux c'est un travail extrêmement compliqué à mener dans cette société très tendue. Les services des routes : quand on est sur les routes de notre département, il y a bien sûr l'investissement que nous pouvons porter, il y a aussi des agents qui sont au quotidien sur les routes. Il suffit de changer de département pour se dire que finalement notre action sur nos routes n'est pas si mal que ça et qu'on n'a pas à rougir, à la fois de l'investissement, mais aussi de la présence des agents qui sont sur le terrain.

Tout cela est mis en musique au sein de cette institution par les services généraux qui nous accompagnent parce que nous, élus, portons un certain nombre de messages, mais pour faire fonctionner la machine, il faut qu'il y ait des services, ceux qui sont là, autour de nous qui nous accompagnent et qui répondent de façon efficace à toutes ces attentes.

Voilà pour ce bilan. Il est important qu'on fasse une petite pause de temps en temps pour voir l'action que nous portons, Président, avec votre volonté de rationaliser. On a des contraintes et on a beaucoup d'incertitudes sur l'avenir de nos capacités à être auprès des Cantaliens. Je formule le vœu qu'après cette décision complètement incompréhensible du Président de la République de procéder à la dissolution (on est dans un temps d'incertitude et d'inquiétude très fort) que la future Assemblée – je me demande comment elle va être composée – ait la sagesse de ne pas trop venir nous bousculer parce que s'il y a bien une Collectivité qui est présente sur le territoire, c'est bien le Conseil départemental, donc formons le souhait qu'on puisse encore être présent auprès de nos concitoyens. Merci.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. D'autres demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas, donc je vous demande de prendre acte de ce rapport d'activité. Nous en prenons acte, merci.

Nous passons au rapport 15, convention relative à la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, agents du Conseil départemental du Cantal, au profit du SDIS. C'est Valérie SEMETEYS qui nous le rapporte.

### **15- Convention relative à la disponibilité des Sapeurs-Pompiers Volontaires, agents du Conseil départemental du Cantal au profit du SDIS du Cantal**

#### **Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Le projet de convention porte sur les conditions de mise à disposition auprès du SDIS des agents du Conseil départemental ayant contracté un engagement de sapeurs-pompiers volontaires dans les Centres de secours du département. Ce document, au-delà du nécessaire soutien du volontariat, a pour objet de contractualiser les relations entre le Conseil départemental et le SDIS et de garantir un équilibre acceptable entre la participation des sapeurs-pompiers volontaires aux actions de secours et leur mission au Conseil départemental.

La mise en œuvre de cette disposition doit garantir la qualité des relations entre l'agent, son employeur principal, le Conseil départemental et le SDIS. La précédente convention avait été adoptée le 19 septembre 2008 sur ce même sujet.

Comme le Président l'a rappelé, le Conseil départemental est le principal financeur du SDIS et il maintient son soutien au développement du volontariat. À ce jour, nous avons 30 agents du Conseil départemental qui sont concernés. Dans cette nouvelle convention modifiée, il est prévu qu'au-delà des trois premières années d'engagement, les autorisations d'absence pour une formation de perfectionnement pourront aller jusqu'à 8 jours sur l'année civile au lieu des 5 prévus dans l'ancienne convention.

Il nous est donc demandé :

- de valider la convention relative à la disponibilité des agents du Conseil départemental, sapeurs-pompiers volontaires au SDIS, pendant leur temps de travail au profit du SDIS du Cantal spécifiant les modalités administratives et financières ;
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, premier Vice-président du Conseil départemental, à signer ladite convention et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Première Commission.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ?

Ce sont des conventionnements entre l'employeur et le SDIS, des choses que l'on développe parce que ça permet d'organiser le travail, de favoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et surtout de ne pas mettre en difficulté les structures. On demande aux sapeurs-pompiers volontaires – quand je dis « on », c'est la société qui leur demande d'être quasiment professionnels sur la capacité à prendre en charge les victimes, il y a donc un volant de formation important et favoriser la possibilité de suivre des formations est essentiel.

Et surtout concernant l'engagement ou des retards à l'embauche qui peuvent être octroyés si un sapeur-pompier volontaire/agent est en intervention parce qu'on a besoin d'avoir des gens qui se mettent en disponibilité pour pouvoir intervenir – ça permet de cadrer tout cela.

Y a-t-il des demandes de prise de parole ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au rapport 16, Contrats de projet, Service public pour la performance énergétique de l'habitat et c'est Jean MAGE.

### **16- Contrats de Projet - Service Public pour la Performance Énergétique de l'Habitat**

#### **M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. L'Assemblée départementale, par des délibérations du 16 juillet 2021 et du 23 juin 2023, a validé la création de cinq contrats de projet afin de mener à bien les différentes missions dans le cadre du Service public de performance énergétique de l'habitat. Ces contrats prennent fin au 31 décembre de cette année et compte tenu de la forte croissance de la demande et des évolutions réglementaires liées à ce domaine d'activité.

Il vous est proposé de prolonger la durée de ces contrats jusqu'au 31 décembre 2027 qui induira aussi une modification des tableaux d'emploi et il sera ainsi nécessaire d'inscrire au budget les crédits correspondants à ces dépenses.

Ce projet de délibération a reçu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 17, création d'un poste non permanent, en contrat de projet et c'est moi-même qui vais vous le rapporter.

**17- Création d'un poste non permanent - Contrat de projet Catégorie A****M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce rapport concerne la création d'un poste d'un chargé de mission dans le cadre de notre Projet pour le Cantal 2030. Il y avait une action identifiée sur la définition et la mise en place d'un équipement culturel à vocation nationale, voire européenne. Pour arriver à conduire ce projet, l'idée est d'avoir un chargé de mission qui aura en charge d'animer la faisabilité de la réalisation éventuelle de ce projet, en lien avec les partenaires locaux, l'État, la Région AURA, le Centre national d'art et de culture Georges Pompidou. Avec le Colloque Georges Pompidou nous avons eu l'opportunité de tisser des liens avec le Centre national et l'idée étant de pourquoi ne pas bénéficier de leur savoir-faire international au niveau culturel et il nous semble important de pouvoir s'appuyer dessus.

Il vous est donc proposé :

- de valider la création d'un emploi non permanent de catégorie A n° 9441, relevant de la filière administrative dont la durée sera calquée sur la réalisation de cette opération.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons maintenant au tableau des emplois du personnel départemental et c'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

**18- Personnel départemental - Tableau des emplois****Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. Il s'agit du rapport classique qui établit le tableau des transformations d'emploi pour les besoins du service.

Nous avons deux postes qui sont créés : un poste d'Archiviste itinérant, affecté aux Archives départementales (mutualisé avec CIT) et un poste d'Économe de flux au sein de la direction Patrimoine. Ensuite, ce sont des transformations de postes qu'il nous arrive régulièrement d'avoir à opérer pour la bonne gestion des moyens humains de la Collectivité. Il est également proposé d'ouvrir des contrats de projet, dont un concernant un « coordinateur social logement » ouvert aux attachés et aux assistants socio-éducatifs.

Il nous est demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant :

- de transformer des emplois pour les besoins de services ;
- de créer un poste d'archiviste itinérant relevant de la catégorie B, cadre d'emplois des assistants de conservation du patrimoine, des assistants principaux de conservation du patrimoine à temps plein (n°9378) et un poste d'économe de flux relevant de la catégorie B, cadre d'emplois des techniciens à temps plein (n°9379).
- d'ouvrir le poste n°9149 créé le 29 mars 2024 et correspondant à un contrat de projet « coordinateur social logement » ouvert aux attachés et aux assistants socio-éducatifs.

- d'ouvrir le recrutement à un agent d'accueil en Espace Conseil France Rénov (n° 6195) au cadre d'emploi des adjoints administratifs. La rémunération sera ainsi déterminée en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des adjoints administratifs et le régime indemnitaire relèvera du groupe de fonction C1ter.

Avec un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. C'est un dossier très administratif que nous passons tous les ans suite aux avancements et autres modifications. Y a-t-il des questions particulières sur ce dossier ? S'il n'y en a pas, je vous propose de le mettre aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé.

Nous passons maintenant au collège Jules-Ferry, notamment sur le rapport annuel 2023 du bail emphytéotique administratif et c'est Jamal BELAIDI qui nous le rapporte.

## **19- Restructuration du collège Jules-Ferry à Aurillac - Rapport annuel 2023 du Bail Emphytéotique Administratif**

### **M. Jamal BELAIDI, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 1**

Merci, Président. Le Département a confié à EXPERT IMMO la restructuration du collège Jules-Ferry à Aurillac par l'intermédiaire d'une procédure de bail emphytéotique administratif, validée par délibération du Conseil départemental du 26 juin 2015. La signature de ce bail est ainsi intervenue le 4 septembre 2015.

Ce chantier a été confié à la société Léon Grosse dans le cadre d'un contrat de promotion immobilière. Le chantier a débuté le 5 juillet 2016 et la mise à disposition du collège Jules-Ferry s'est effectuée le 23 janvier 2019.

Le rapport annuel qui est soumis à l'Assemblée rend compte des démarches engagées par le titulaire pour l'année 2023 conformément à ses engagements contractuels. 2023 est la cinquième année de la phase d'entretien maintenance.

Le rapport présente les éléments de suivi du contrat, notamment les comptes rendus trimestriels du comité de suivi et les documents financiers.

Concernant le compte rendu technique, les points à relever pour 2023 sont : l'installation de sondes de température en septembre 2023 connectées à la gestion technique du bâtiment pour adapter des consignes de température en fonction des périodes d'occupation de l'établissement ; deux désordres déclarés dans le cadre de l'assurance dommage-ouvrage. Les reprises des désordres ont été réalisées. La reprise peinture d'un sinistre reste à réaliser en 2024.

Concernant le compte rendu financier, le solde du compte gros entretien-renouvellement (GER) s'élève à 41 385 € HT, représentant la somme des loyers versés entre 2019 et 2022 pour la rémunération du GER, déduction faite des dépenses engagées à ce titre. Ce montant doit permettre, au terme du contrat, le renouvellement des deux chaudières de l'établissement.

Au total, depuis 2019, le Département a versé au titre du BEA la somme de 3 448 595 € TTC, dont 706 859 € TTC pour 2023 dont 627 198 € TTC au titre des loyers pour la rémunération de l'investissement (capital et intérêt) et 79 661 € TTC au titre de la rémunération de l'entretien et de la maintenance programmée et de la rémunération du GER.

Il vous est donc demandé de prendre acte du rapport annuel d'activité pour l'année 2023 produit dans le cadre du suivi du bail emphytéotique administratif pour la restructuration du collège Jules-Ferry à Aurillac.

Ce rapport a eu un avis favorable de la Deuxième Commission et un avis conforme de la Première.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Ce sont les rapports annuels qui sont liés au PPP où notre partenaire nous détaille l'ensemble des missions, notamment tout ce qui concerne l'entretien qui a été mis en œuvre au cours de l'année.

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé. Je vous en remercie.

Nous passons au rapport 20, compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

**20- Compte rendu à l'Assemblée des décisions prises par son Président dans le cadre des marchés publics formalisés et des marchés publics à procédure adaptée**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Monsieur le Président. C'est un rapport classique qui nous permet de prendre connaissance des différents marchés et avenants qui ont été traités depuis la dernière session.

Vous avez l'ensemble des informations dans le rapport dont nous devons prendre acte – je ne vais pas les énumérer parce qu'ils sont nombreux et ils reflètent la variété et la dynamique de la Collectivité en matière de passation de marchés.

Vous avez tout cela dans le rapport dont il faut que nous prenions acte, avec un avis favorable de la Première Commission. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, il vous est proposé de prendre acte de ces décisions.

Nous avons ensuite différents rapports que, légalement, nous sommes obligés de présenter de manière individuelle, par opération. Du rapport 21 au rapport 25, ils suivent tous la même logique.

Donc peut-être pouvons-nous demander à notre rapporteur Jean MAGE, de nous faire une présentation globale – mais nous serons amenés à les voter individuellement – pour éviter de présenter quatre ou cinq fois la même chose.

**21- Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 1**

**22- Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 2**

**23- Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 3**

**24- Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 4**

**25- Protocole d'accord transactionnel - Marché pour la fourniture et l'installation de ponts roulants d'atelier et de ponts élévateurs de véhicules pour l'atelier de Saint-Flour - Lot n° 5**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Je vais essayer de résumer ces cinq rapports. Dans le cadre du projet de construction du Pôle routier de Saint-Flour – qui présente un investissement de 9 M€ pour notre Collectivité –, un marché a été conclu avec l'entreprise ADC SAS.

Pour le rapport 21, lot n° 1, fourniture et pose d'un pont roulant. Le montant de ce marché s'élevait à 74 814 € TTC.

L'article 4.2 du CCP définit les conditions de variation de prix et un certificat pour paiement de l'acompte n° 1, mais qui en réalité correspond à la totalité des prestations, a été établi pour un montant de 61 422 € TTC. Cette révision fait ressortir un montant négatif de 13 391 € TTC pour l'entreprise.

Par courrier, l'entreprise a informé le Département qu'elle contestait cette décision en indiquant que l'application de la clause de révision du prix du marché n'était pas conforme aux coûts d'achat et de production réels en raison du retard important pris par le chantier, retard dont elle ne se considérait pas responsable. Il y a donc une impasse sur le règlement de cette situation et un contentieux qui s'installe. Pour sortir de là, les deux parties se sont accordées sur un protocole d'accord afin d'évaluer ce nouveau décompte définitif qui s'établirait à 73 474 € TTC. Cela représente pour l'entreprise une moins-value du marché initial qui se limiterait à 1 340 € TTC.

Il vous est proposé de considérer que l'entreprise n'est pas tenue responsable du retard de ce chantier et que la révision négative prévue dans les clauses du marché initial ne doit pas s'appliquer, de valider le protocole d'accord et d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte s'y rapportant.

Il en est de même pour les protocoles d'accord qui sont proposées pour les lots 2, 3, 4 et 5 comme suit :

Le rapport 22 concernent le lot n° 2, fourniture d'un pont poids lourds de 2 x 15 tonnes qui concerne l'entreprise J.A. Becker & Söhne. Le montant initial du marché qui était de 65 532 € TTC passerait à 64 431 € TTC, ce qui entraîne une moins-value pour le bénéficiaire de 1 101 €.

Pour ce qui est du rapport 23 et le lot n° 3, fourniture et pose d'un pont à ciseaux pour véhicules agricoles de 9 tonnes qui concerne l'entreprise Rectification du Velay. Son marché initial passerait de 35 473 € à 34 827 €, entraînant une moins-value de 646 € TTC pour l'entreprise.

Le rapport 24 concerne le lot n° 4, fourniture et pose d'un pont deux colonnes pour VLU 5,5 tonnes qui concerne l'entreprise STERTIL France. Le montant du marché initial était de 15 960 €, il passe à 15 723 € et entraîne une moins-value pour l'entreprise de 237 €.

Pour ce qui est du rapport 25, lot n° 5, fourniture et pose d'un pont ciseaux avec extension pour VL 3,5 tonnes qui concerne l'entreprise Rectification du Velay. Son marché initial passerait de 22 921 € à 22 504 €, entraînant une moins-value de 417 € TTC pour l'entreprise.

Il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Ce sont des réajustements qui nécessitent des protocoles. Y a-t-il des questions particulières sur ces rapports techniques et validés ?

S'il n'y en a pas, je vous propose de les mettre globalement aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ces cinq rapports sont approuvés, je vous en remercie.

Nous passons au rapport 26, le Centre routier départemental de Pierrefort sur l'acquisition d'un bâtiment. C'est Céline CHARRIAUD qui nous le rapporte.

**26- Centre Routier Départemental de Pierrefort - Acquisition d'un bâtiment professionnel**

**Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Nous avons déjà délibéré en décembre 2023 sur le principe d'acquisition du bien de Monsieur et Madame MIQUELINO sur la Commune de Pierrefort en vue d'y installer le Centre routier départemental de Pierrefort pour un montant de 185 000 €.

Il y a eu des négociations, notamment au sujet de la location du toit qui accueille de la production d'électricité. Il a donc été convenu que la jouissance du toit resterait à Monsieur et Madame MIQUELINO jusqu'au 10 août 2030, lesquels conservent la revente de l'énergie jusqu'à la même date.

Cela étant précisé, il nous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents notariés relatifs à la finalisation de cette acquisition dans les conditions que je viens de vous indiquer.

Avec un avis favorable de la Première Commission. Merci.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Une régularisation, puisqu'on avait déjà validé le principe.

Y a-t-il des remarques particulières ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé.

Je vous propose qu'on aille jusqu'au rapport 29, puis nous reprendrons après la pause. Cet après-midi, nous aurons le CA et le Budget supplémentaire à voter.

Le rapport 27, compte rendu de l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président, toujours Céline CHARRIAUD.

## **27- Compte rendu à l'Assemblée de l'exercice des attributions déléguées à son Président**

### **Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Il s'agit de l'ensemble des décisions prises par notre Président dans le cadre de ses délégations. Ce sont essentiellement des demandes de subvention qui sont faites sur nos différents projets.

Vous avez pu en prendre connaissance, il y en a, tout comme les marchés, un certain nombre, ce qui témoigne de la dynamique de la Collectivité en la matière.

Au niveau de la Première Commission, nous n'avions pas de remarques particulières, si ce n'est un avis favorable.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Des remarques particulières ? Je n'en vois pas, je mets ce rapport aux voix. Les oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons au rapport 28, avenant n° 1 - police d'abonnement pour le Parc routier. Délégation de service public de production et distribution de chaleur. Valérie SEMETEYS.

## **28 Avenant n° 1 Police d'abonnement ACB-241 CD15 Parc Routier - Délégation de service public de production et distribution de chaleur**

### **Mme Valérie SEMETEYS, Conseillère départementale du canton de Saint-Paul-des-Landes**

Merci, Monsieur le Président. Lors de la session du 28 juin 2018, le Conseil départemental a acté le raccordement au réseau de chaleur bois de plusieurs bâtiments départementaux, notamment des collèges, à Aurillac, Saint-Flour, Condat, les Archives départementales, la Maison départementale des Sports, le Parc routier départemental, l'Espace Georges Pompidou et la Médiathèque départementale de Saint-Flour.

La Ville d'Aurillac a confié à Aurillac Chaleur Bois (ACB) la communication, la conception, la réalisation et l'exploitation de la chaufferie biomasse de chaleur pour 24 ans. Dans ce cadre, le Département a souscrit pour le bâtiment Parc routier situé 21, boulevard de Lescudilliers à Aurillac, une police d'abonnement avec une puissance souscrite de 300 kW.

Suite à la réception du réseau secondaire et à une modification d'exploitation, le Département a sollicité le délégataire Aurillac Chaleur Bois pour contrôler sa puissance souscrite. Il est proposé un avenant à la police d'abonnement, modifiant la puissance souscrite à 180 kW, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2024. L'intégralité des autres articles de la police initiale demeure inchangée.

Il est donc demandé de se prononcer sur le projet de délibération suivant, à savoir :

- valider l'avenant de la police d'abonnement, en modifiant la puissance souscrite à 180 kW ;
- autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ledit avenant et tout acte s'y rapportant.

Ce rapport a eu un favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. Là aussi, c'est technique, on réajuste les puissances par rapport à nos besoins, rien de particulier en la matière. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Je n'en vois pas, je le mets aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé.

Nous passons sur un avis, nous sommes sollicités par Monsieur le Préfet du Cantal sur la modification des limites territoriales de la Commune de Neussargues-en-Pinatelle qui a engagé une procédure de défusion.

## **29 Avis sur la modification des limites territoriales de la Commune de Neussargues-en-Pinatelle (défusion)**

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Dans ce cadre-là, les différentes instances locales se sont prononcées en faveur de cette défusion et nous avons l'obligation d'émettre un avis, sachant que celui-ci n'est que consultatif pour le Préfet. Dans le cadre de la procédure, il y a eu différents votes de la part du Conseil municipal en des temps différents. Il a été validé qu'il y avait unanimité pour cette défusion.

Aujourd'hui, considérant que l'avis est unanime de la part des protagonistes, il paraît difficile que l'on émette un avis inverse, mais l'échange est ouvert.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? Didier ACHALME.

### **M. Didier ACHALME, Conseiller départemental du canton de Saint-Flour 1**

Merci, Président. La situation à Neussargues-en-Pinatelle – vous l'avez vue et lue dans les journaux depuis très longtemps – les cinq Communes associées n'ont malheureusement pas réussi à fonctionner ensemble ; elles se sont réunies et chacune a voté pour la défusion. Je pense que la situation sera plus claire et permettra d'envisager l'avenir différemment.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres demandes de prise de parole sur ce rapport ?

S'il n'y en a pas, je vous propose d'émettre un avis favorable pour la modification des limites de la Commune, c'est-à-dire qu'on revient à la situation initiale, à savoir la constitution de cinq Communes. Pas d'opposition ? Deux abstentions à noter sur le sujet.

Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Encore un petit rapport, création d'une régie destinée à la vente de goodies et de produits dérivés du Conseil départemental. Monsieur Jean MAGE.

## **30- Création d'une régie destinée à la vente de goodies et produits dérivés du Conseil départemental**

### **M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Il vous est proposé, afin de développer l'image du Département, de mettre en place à l'accueil de l'Hôtel du Département, une régie destinée à la vente de produits dérivés et de goodies.

La délibération qui vous est soumise est :

- de décider de la création de cette régie ;
- de donner délégation au Président pour préciser les modalités de fonctionnement de cette régie et de signer tous les actes qui seront nécessaires.

Avis favorable de la Première Commission ainsi que du service de la Gestion comptable.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci. On a de nombreux supports de communication, les plus connus étant les T-shirts et les casquettes ou autres. Nous habillons bien souvent le monde associatif lorsqu'il y a des manifestations et énormément de gens nous demandent de pouvoir en disposer.

Nous n'avons pas vocation à pouvoir fournir l'ensemble des personnes en T-shirts et casquettes, mais le tout est de pouvoir leur donner la possibilité de les récupérer moyennant une contribution, ce qui semble tout à fait logique. Nous avons donc l'obligation de créer une régie pour que tout soit calé en bonne et due forme.

S'il n'y a pas de demande de prise de parole, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Nous allons passer au rapport 31, apport en compte courant de la SAEM Super Lioran.

**31- Apport en compte courant d'associés SAEM Super Lioran Développement****M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

J'en ai fait état dans mon propos introductif. On a rapidement passé le rapport d'activité, mais sur la période 2022-2023, nous avons fait une année satisfaisante. Ça a été un peu plus compliqué l'année précédente puisque la perte engendrée a été d'à peu près 450 000 €.

D'un autre côté, nous avons des retombées économiques importantes : on a vu avec l'étude de la CCI qu'elles augmenteraient considérablement si on prenait en considération l'ensemble de ces retombées et nous sollicitons la SAEM pour accélérer et réaliser son programme d'investissement et de diversification.

Nous-mêmes, Conseil départemental, avons conduit une étude en lien avec Hautes Terres et les Communes de manière à sécuriser une activité et surtout étendre celle-ci.

Pour pouvoir fonctionner dans les meilleures conditions, il vous est proposé pour asseoir la trésorerie de la SAEM, de faire un apport en compte courant de 1 630 000 € ; celui-ci sera « transformable » – c'est ainsi que l'on dit – en capital puisque la SAEM a lancé une augmentation de capital (le Conseil d'administration a délibéré il y a quelques semaines).

Je vous rappelle que dans le Conseil d'administration, vous avez les Collectivités, le Département, les trois Communes : Albeypierre, Laveissière et Saint-Jacques-des-Blats et ensuite, vous avez un pool de structures privées qui sont le Crédit Agricole, Suez (me semble-t-il), certains privés, l'École de ski, l'Association des commerçants du Lioran et autres. L'augmentation de capital qui est lancée en termes de souscription c'est pour que celle-ci soit de 2,5 M€ – sous réserve que tout le monde apporte du capital.

Il faut savoir que pour pouvoir réunir les 2,5 M€, il faut que nous ayons au moins 15 % de capital privé et tout ça se fait avec les « historiques ». L'ensemble des partenaires ont été sollicités, et là, on est dans la période où l'on attend les réponses de ces derniers. L'École de ski a dit oui, le Crédit Agricole a dit oui, les commerçants ont dit partiellement oui, des Communes se sont positionnées et ont dit oui... On est dans l'attente des retours pour véritablement voir de quel niveau sera cette augmentation de capital qui permettra à la SAEM de pouvoir réaliser son programme d'investissement.

Je rappelle que la SAEM, c'est le transporteur (remontées mécaniques). Elle a bien sûr réalisé quelques investissements annexes notamment la luge d'hiver, le mini-golf et la tyrolienne qui a été mise en place, ça se sont les activités de la SAEM.

Les Communes ont un certain nombre d'investissements à faire, les Communautés de communes peuvent se joindre à l'effort collectif, de même que les privés. Nous, Collectivités, sommes là pour créer un environnement favorable au développement de l'activité économique et il revient au privé d'être utilisateur des infrastructures ou des équipements qui sont mis en place pour pouvoir développer les différentes activités.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver cet apport en compte courant de 1 630 000 €, ce qui va permettre sur le court terme de faciliter la trésorerie de la SAEM, puis éventuellement de le transformer en capital le moment venu, mais il faudra qu'on attende les réponses de l'ensemble des partenaires pour savoir si tout ou partie peut être transformé en capital puisqu'il y a cette fameuse règle des 15 % de financements privés.
- d'approuver les termes de la convention d'apport en compte courant d'associés.
- d'autoriser Monsieur Didier ACHALME, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil départemental, à signer la convention et tout acte s'y rapportant.

Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, je le mets aux voix.

Des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est approuvé, je vous en remercie.

Je vous propose de lever la séance, nous en resterons à des affaires purement financières et internes au Département : les admissions en non-valeur, le compte de gestion, le compte administratif, l'affectation du résultat et nous terminerons par le Budget supplémentaire.

La séance reprendra à 14 heures 30.

[Suspension de séance/pause déjeuner]



## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### RÉUNION DU 21 JUIN 2024

---

Reprise séance à 14 H30

#### **Sont présents :**

Mesdames et Messieurs Dominique BEAUDREY, Jamal BELAIDI, Sophie BENEZIT, Jean-Yves BONY, Valérie CABECAS, Gilles CHABRIER, Céline CHARRIAUD, Marie-Hélène CHASTRE, Gilles COMBELLE, Alain DELAGE, Annie DELRIEU, Vincent DESCOEUR, Bruno FAURE, Stéphane FRECHOU, Sylvie LACHAIZE, Mireille LEYMONIE, Jean MAGE, Pierre MATHONIER, Magali MAUREL, Jean-Jacques MONLOUBOU, Florian MORELLE, Valérie SEMETEYS.

#### **Absents excusés ayant donné pouvoir :**

Didier ACHALME donne pouvoir à Gilles COMBELLE.

Marina BESSE donne pouvoir à Valérie CABECAS.

Jean-Yves BONY donne pouvoir à Marie-Hélène CHASTRE.

Aurélié BRESSON donne pouvoir à Gilles CHABRIER.

Vincent DESCOEUR donne pouvoir à Sylvie LACHAIZE.

Philippe FABRE donne pouvoir à Annie DELRIEU.

Isabelle LANTUEJOUL donne pouvoir à Dominique BEAUDREY.

Marie-Hélène ROQUETTE donne pouvoir à Christophe VIDAL.

Valérie RUEDA donne pouvoir à Pierre MATHONIER.

Christophe VIDAL donne pouvoir à Sophie BENEZIT.

Le quorum est atteint.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Je vous propose de reprendre la séance, nous en étions au rapport 32, les admissions en non-valeur.

**32- Admission en non-valeur****M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Merci, Monsieur le Président. Les admissions en non-valeur, vous êtes tous rompus à l'exercice, il s'agit de constater toutes les créances qui ne peuvent pas être recouvrées par le fait que soit elles sont éteintes, soit il y a une défaillance des créanciers. Il faut aussi savoir que toutes les formalités nécessaires pour arriver à leur recouvrement n'ont pas pu aboutir, donc la Collectivité est obligée de les prendre en charge.

Le montant de ces admissions en non-valeur s'élève à 39 846 €. Elles proviennent essentiellement des Services à la famille ou à l'enfance.

Ce qu'on vous demande, c'est :

- d'approuver l'admission en non-valeur d'un montant de 39 846 € et d'inscrire les crédits correspondants au compte 6541 « créances admises en non-valeur » pour l'exercice 2024.

Il y a eu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Très bien. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Dossier purement financier et administratif, c'est du factuel. Pas de demandes de prise de parole, donc je mets ce rapport aux voix.

Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé, je vous en remercie.

Nous passons au compte de gestion 2023, toujours Jean MAGE.

**33- Compte de gestion 2023****M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Le compte de gestion est le document qui résume et qui constate la gestion du comptable pour l'exercice 2023. Le tableau récapitulatif des résultats de l'exercice fait apparaître un excédent global de clôture de 27 167 281 €, à savoir 27 153 178 € pour le budget principal du Département et 14 102 € pour le budget annexe de la Conférence des financeurs.

Il vous est proposé :

- d'arrêter le compte de gestion du Département pour le budget principal et le budget annexe de la Conférence des financeurs de l'exercice 2023 tel que présenté dans le document.

Avis favorable aussi pour cette délibération de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Concernant ce compte de gestion, y a-t-il des remarques ? Pas de remarques. Je le mets aux voix Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Maintenant, on va rentrer un peu plus dans le détail avec le Compte administratif. La parole vous est donnée, Monsieur MAGE et vous avez une présentation.

### 34- Compte administratif 2023

#### M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes

Le compte administratif est également le résultat comptable de la gestion de l'exercice 2023. Ce document récapitule la totalité des dépenses des recettes qui ont été réalisées. Il est présenté à l'Assemblée par le Président, qui m'a délégué à cet effet et il sera voté sous la présidence d'un Vice-président à l'issue de la présentation.

Pour l'exercice 2023, les écritures se résument à 335 946 000 € pour les titres de recettes et 319 141 730 € pour les mandats émis. Il y a aussi une reprise des résultats antérieurs qui est de 10 348 325 €, donc il en résulte un excédent de 27 153 178 € qui sont conformes au compte de gestion.

Je vous propose de rentrer un peu dans le développement de ce compte administratif et de regarder la section de fonctionnement.

Très schématiquement, les recettes de fonctionnement représentaient en 2023 : 243,8 M€ ; en finançant plus de 204 M€ de dépenses de fonctionnement, le Département a dégagé 39,4 M€ d'épargne brute.

En 2023, la progression des recettes de fonctionnement reste forte. Elle représente +4 % en 2023, la progression est moindre que celle de l'exercice précédent, puisque c'était 6,1 % en 2022 et c'est malgré tout en deçà de l'inflation estimée à 4,9 %.

Les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 6 %, comparé à la hausse de 6,2 % constatée en 2022. Bien évidemment, ça ne tient pas compte des 5 M€ qui avaient été mis en réserve et qui provenaient des DMTO.

Les dépenses de fonctionnement, 204 M€ en 2023 en progression de 6,6 M€ par rapport à 2022, sont principalement constituées des postes suivants : les dépenses de solidarité (108 M€ soit 53 % des dépenses du Département hors dépenses de personnel. Elles concernent les dépenses d'aide à la personne (les allocations individuelles de solidarité) pour 48,8 M€, les dépenses d'hébergement pour 52 M€ et les autres dépenses de solidarité pour 7,2 M€. Les dépenses de ressources humaines (53 M€) représentent 26 % des dépenses dont 4 M€, pour les assistantes familiales. Les autres dépenses représentent 21 % des dépenses de fonctionnement pour 43,6 M€. Parmi ces dépenses, on peut citer : 7 M€ pour le financement du SDIS, 6,5 M€ pour les voiries, 6M€ de dépenses concernant les politiques d'intervention du développement du territoire (subventions), 4 M€ de frais financiers, 3,9 M€ pour le financement des collèges et 2,3 M€ concernant l'aéroport.

Le reste à charge sur les AIS sont de 20 M€. Les AIS, ce sont l'APA, le RSA et la prestation de compensation du handicap. Elles représentent près de 49 M€, elles ont progressé de 4,6 M€ en 2023, soit une hausse de 10 %.

La principale allocation, l'APA, représente environ 32 M€. L'APA et la prestation compensatoire de handicap (PCH) étaient relativement stables jusqu'en 2020 puis elles ont fortement progressé sous l'effet de mesures de revalorisation salariale des personnels des services d'aide à domicile et de la mise en place de nouvelles prestations. Ces revalorisations concernent aussi bien l'APA que la PCH mais aussi les heures de ménages pour les personnes âgées (au titre de l'aide sociale).

À l'instar des évolutions constatées au niveau national, le RSA (12 M€) est en baisse d'un peu plus de 1 % en 2023 par rapport à 2022 (1,1 M€).

En 2023, les recettes fléchées vers le financement des AIS s'élèvent à près de 29 M€, elles couvrent 59 % des dépenses réalisées de l'exercice. Les financements ont progressé deux fois moins vite que les dépenses en 2023 : le montant du reste à charge au compte administratif est de 20 M€, soit une augmentation de ce reste à charge de 2,3 M€ par rapport à 2022.

Le second grand poste budgétaire de l'aide sociale, les frais en établissement et l'accueil représentent près de 52 M€. La répartition par grands domaines d'intervention met en évidence la prépondérance de la prise en charge

des personnes handicapées (27,9 M€). Viennent ensuite l'accueil des enfants pris en charge par le Département (14,9 M€), puis l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (7,8 M€). En 2023, on note la forte progression de la prise en charge de l'aide sociale à l'enfance +33 % soit +3,7 M€ par rapport à 2022.

Les recettes de fonctionnement environ 243,8 M€ se composent principalement de deux grands postes : 58 % des recettes de fonctionnement sont constitués d'impôts et taxes pour près de 141 M€. Ce sont les ressources les plus importantes du Département. Elles ont progressé de 1,3 M€ soit 1 % par rapport à 2022. C'est une progression faible liée à la baisse des recettes de DMTO : les DMTO ont atteint 18,4 M€ en 2022 mais ne représentent que 15 M€ en 2023, soit une baisse de 3,4 M€. Les dotations constituent le second grand poste des recettes soit 34 % des recettes de fonctionnement et un montant de 82 M€. La principale composante est la DGF (47,5 M€). Pour 2023, il faut noter la progression des dotations de la CNSA du fait des différents dispositifs à financer. : la CNSA a versé 19 M€, même si, comme prévu précédemment, cela reste insuffisant au regard du reste à charge qui pèse sur le budget du Département. Ensuite, il reste 8 % au titre des recettes de fonctionnement dont : les autres produits de gestion près de 17 M€ (ce sont notamment les recouvrements sur succession et récupérations sur les bénéficiaires de l'aide sociale et la redevance énergie hydro-électrique) et d'autres recettes pour 4 M€, comme les cessions de matériel, des remboursements d'agents mis à disposition de TERANA ou CIT.

La section d'investissement est financée par 39,4 M€ d'épargne brute qui permettent tout d'abord le remboursement du capital de la dette et participent également aux plus de 46 M€ d'investissements

Les ressources sont complétées par un peu plus de 10 M€ de recettes d'investissement et 10 M€ d'emprunts nouveaux. Le résultat de 2023 est donc de -2,3 M€ contre 6,6 M€ en 2022 qui proviennent des fonds de roulement qui vont être utilisés.

Pour les dépenses d'investissement hors dette ont représenté 46,2 M€. Ce sont des travaux et des acquisitions : des dépenses d'équipement (maîtrise d'ouvrage départementale) pour 35 M€. Les investissements financiers de 2023 sont liés aux avances remboursables qui ont été versées aux EHPAD pour 2 M€ et l'avance remboursable de Caleden près de 2 M€ également. Le Département a versé près de 6,9 M€ de subventions d'équipement et remboursé 16,2 M€ d'annuités (bancaire et loyers des contrats de partenariat).

Le montant des investissements d'équipement, travaux et acquisitions, soit 35 M€, a progressé de 19 % entre 2022 et 2023. À l'inverse, le volume des subventions d'équipement (7 M€) versées en 2023 est en baisse de 1,5 M€ par rapport à 2022. Entre 2019 et 2023, les investissements (hors remboursement de dette) portés par la Collectivité, sont passés d'environ 31 M€ à plus de 46 M€ en 2023. Cela illustre l'effort fait par le Département sur son patrimoine. Cette salle en est l'exemple et ce n'est pas la seule sur le bâtiment.

Le Département a constaté 10,7 M€ de recettes d'investissement. La principale ressource est le FCTVA avec près de 5 M€. Il y a quelques enveloppes sur les plus de 5 M€ d'autres recettes : la dotation d'équipement des collèges finance les travaux dans les collèges ; une subvention reçue de la Région a financé dans le cadre du Pacte pour le Cantal les travaux de la RD 922 et il y a aussi le remboursement d'un prêt octroyé à la SAEM thermale de Chaudes-Aigues de 1,9 M€.

La dette et les équilibres : la dette globale du Département s'élève à 167,5 M€, avec pour conséquence une capacité de désendettement de 4,2 années. Le taux d'épargne, épargne brute sur recettes réelles de fonctionnement, est de 16,2 % en 2023 contre 15,8 % en 2022 (ça se rallonge un petit peu, mais on considère qu'en dessous de 10 % de taux d'épargne on atteint un seuil d'alerte. Pour la capacité de désendettement le seuil d'alerte est au-delà de 10 ans). Donc vous voyez que la Collectivité est parfaitement dans les clous, il n'y a pas trop d'inquiétude sur cet exercice 2023.

L'encours global de dette a diminué de 5,5 M€ en 2023 : le Département a limité le recours à l'emprunt compte tenu de l'évolution des conditions de crédit et du fonds de roulement permettant de financer les investissements

réalisés. L'encours de dette propre est de 141 M€ et l'encours partenariat (les PPP) est de 26,5 M€, ils ont diminué. La capacité de désendettement globale dépasse à peine quatre années (4,2).

Le besoin de financement de l'exercice 2023, pour plus de 51,7 M€, a été couvert par l'épargne (la CAF) de 39,4 M€ et 10 M€ d'emprunts nouveaux. Ces financements étant inférieurs au besoin, le Département a puisé dans son fonds de roulement pour couvrir le reste à financer à hauteur de 2,3 M€.

Après prise en compte des résultats antérieurs, le résultat global de clôture de 2023 s'élève donc à plus de 27,1 M€. Il faudra financer à peu près 8 M€ de restes à réaliser en dépense d'investissement dans le cadre du budget supplémentaire 2024 qui vous sera présenté tout à l'heure. Donc le résultat à reprendre dépasse les 19 M€ pour le budget principal.

Concernant le budget annexe : le budget annexe de la Conférence des financeurs (qui permet de rendre compte de l'utilisation du financement perçu par la CNSA pour cette conférence), a dégagé un résultat global de 14 013 €.

Voilà Monsieur le Président, j'ai fini cette présentation. La Première Commission a émis un avis favorable.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation synthétique. Y a-t-il des demandes de prise de parole sur ce compte administratif, qui est du factuel, puisqu'on constate l'exercice passé ?

Vous aurez vu assez facilement que depuis ces dernières années, si ce n'est deux années un peu particulières au moment du COVID, où on avait des recettes votées par la Loi de Finances, on a forcément bloqué beaucoup de dépenses, puisque le confinement était arrivé en mars, me semble-t-il, donc beaucoup de chantiers ont été annulés, reportés, etc., donc forcément, la progression des recettes a été largement supérieure par rapport à celle des dépenses, mais globalement, la tendance est quand même à ce fameux effet ciseaux. On peut souligner que l'ensemble des mesures qui ont été prises par l'État, par le Gouvernement de l'époque, si on le prend sur cette période, génère quelques 7 à 8 M€ de dépenses supplémentaires pour le Département. Je parle en dépenses : on peut parler de tout ce qui est les mesures Ségur, tout ce qui est des avenants 43 et 54 (je ne sais plus, ce sont des choses de ce type-là) au niveau des Services d'aide à domicile, au niveau des EHPAD, etc. Et tout ça étant compensé pour partie ou partiellement par l'État. Et puis, nous avons eu à subir (mais comme tout le monde) à la fois l'inflation, la crise des matières premières, etc., ce qui fait que ça a généré quelques difficultés.

Je tiens cependant à souligner le bon résultat de l'exercice qui termine sur un résultat de 19 M€ qui dénote un peu sur l'ambiance générale et puis aussi l'effort qui a été fait pour se désendetter dans le même temps. C'est vrai aussi que beaucoup de chantiers ont pris du retard. Donc ça permet de dégager des moyens.

Céline CHARRIAUD veut prendre la parole.

### **Mme Céline CHARRIAUD, Conseillère départementale du canton de Neuvéglise-sur-Truyère**

Merci, Président. Cet exercice 2023 témoigne d'un bon résultat pour le budget du Conseil départemental, malgré les contraintes que vous avez soulignées. 6 % d'augmentation des dépenses, mais uniquement 4 % d'augmentation des recettes, donc c'est l'effet ciseaux dont vous parlez, mais avec des augmentations qui sont maîtrisées en fait : c'est surtout ça que ça indique. Une diminution d'encours de la dette de 6 M€, ce qui est significatif d'un bon résultat pour le Conseil départemental, avec une capacité de désendettement qui aujourd'hui est revenue à 4,2 ans et qui fait que nous sommes aujourd'hui dans la moyenne nationale. Donc sur cet exercice 2023, vraiment plutôt des raisons de se satisfaire, malgré toutes les complexités et les contraintes du bilan, en considérant que les perspectives, elles, par contre, risquent de faire que les exercices suivants vont être, mais je pense que vous en direz un mot, à tout à l'heure, beaucoup plus complexes. Voilà ce que je voulais indiquer.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour ce commentaire. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce compte administratif ? Pierre MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Je peux dire qu'effectivement, l'exercice 2023, tel qu'il était annoncé par les budgets successifs et modificatifs, est bien confirmé par le compte administratif. La réduction du nombre d'années de remboursement qui est le critère majeur de la santé et de l'analyse économique, fait apparaître un résultat de 4,2 années, ce qui est très satisfaisant. Mais comment va le voir tout à l'heure dans la décision modificative, il y avait un résultat exceptionnel, enfin une augmentation exceptionnelle des DMTO qui explique en grande partie le résultat exceptionnel. Avec la baisse des DMTO en 2024, je pense (mais on va le voir tout à l'heure) que cet objectif de désendettement risque d'être difficile à atteindre, mais on en reparlera...

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

À chaque jour suffisant sa peine, on va se satisfaire, effectivement, du compte administratif 2023, où il y a une diminution de l'encours de 6 M€, ce qui est important pour notre Collectivité, tout en observant un volume d'investissement que je qualifierai d'exceptionnel sur les quinze dernières années.

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce résultat ? Je n'en vois pas. Je vais m'absenter quelques instants, le temps que vous mettiez ce rapport aux voix.

**Mme Sylvie LACHAIZE, 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente du Conseil départemental**

Monsieur le Président du Conseil départemental quitte la salle et ne prendra pas part au vote.

Il est demandé donc de se prononcer sur le projet de délibération suivant après le retrait Monsieur le Président au moment du vote, en application du Code général des collectivités :

- d'approuver le Compte Administratif des recettes et des dépenses du Département pour l'exercice 2023 faisant apparaître pour le budget principal un résultat global pour l'exercice de 2023 de 18 953 753,17 €, y compris la reprise des résultats antérieurs, et un excédent de 14 012,69 € pour le budget annexe "Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie".

- il est précisé que le Département gère son budget en M57 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, ce changement règlementaire nécessite les précisions suivantes :

- Les imputations présentes au compte administratif 2023 ont évolué conformément à la nouvelle nomenclature.
- Le Département a adopté par délibération n°22CD05-40 du 13 décembre 2022 les modalités de mise en œuvre du prorata temporis. Cette méthode a été mise en œuvre pour la première fois sur l'exercice 2023, ce qui induit la comptabilisation des amortissements au prorata temporis, en même temps que s'opère le constat des amortissements des acquisitions 2022 selon la précédente méthode (décalage d'un an).
- Par ailleurs le Département a procédé à des corrections d'imputation, notamment à la suite des observations de la Chambre Régionale des Comptes à l'issue de son dernier contrôle : Les remboursements opérés par CIT, la MDPH ou Terana ne sont plus considérés comme des atténuations de charges mais sont comptabilisés en produits ; le régime indemnitaire versé aux agents de la collectivité n'est plus pris en charge en rémunération principale (64 111) mais imputé en autres indemnités (64 118).
- le Département a traité en charge constatée d'avance la rémunération versée à Chalair en 2023 au titre de la période concernée de 2024.
- Enfin, les redevances des barrages précédemment imputées au chapitre 70 ont été imputées au compte correspondant du chapitre 75.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

Je vous demande de voter ce Compte Administratif. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Il est voté à l'unanimité des présents. Je vous remercie. On va rappeler Monsieur le Président.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, chers collègues. Nous allons passer au rapport suivant, le 35, qui découle du premier, puisque c'est l'affectation du résultat et la parole est à Jean MAGE.

### **35- Affectation du résultat 2023**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Cette délibération aussi est habituelle, comme pour la plupart des Collectivités qui sont gérées normalement. Le Compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement, un déficit d'investissement et en investissement aussi, des restes à réaliser, puisque toutes les prévisions n'ont pas pu être menées à leur terme.

Pour cette année, l'excédent de fonctionnement du budget du Compte administratif du Conseil départemental s'élève à 55 470 551,33 €. Ce sont ces 55 M€ qu'il est proposé d'affecter.

Donc la proposition qui vous est faite pour combler le déficit d'investissement et les restes à réaliser est :

- d'affecter 36 368 068,96 € en réserves au compte 1068 en section d'investissement. Le solde de l'excédent de fonctionnement, soit 19 102 482,37 € est reporté en excédent de fonctionnement au compte 002.
- d'affecter pour le budget annexe de la Conférence des financeurs 14 102,69 € en excédent de fonctionnement au compte 002.

Cette proposition a reçu un avis favorable de la Première Commission.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci pour cette présentation. Y a-t-il des remarques particulières ? Je ne pense pas. S'il n'y en a pas, je mets ce rapport aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Il est approuvé et je vous en remercie.

Nous passons maintenant au vote du budget supplémentaire. Comme je l'ai dit dans mon propos liminaire, ce budget supplémentaire nous permet d'ajuster notre budget primitif au gré des dépenses et des recettes supplémentaires, de pouvoir ajuster avec les précisions que l'on peut faire. J'en profite pour saluer tout le travail qui est fait par le Pôle Ressources, notamment au niveau financier, puisque même si nous votons notre budget primitif en décembre, quasiment en même temps que la Loi de Finances ou souvent légèrement un peu avant, je pense que lorsqu'on voit le budget que l'on vote, on s'aperçoit que les ajustements sont véritablement à la marge, puisqu'on a un différentiel très faible entre notre budget primitif et ce budget supplémentaire.

Je vais laisser la parole à Jean MAGE pour nous le détailler. Merci.

### **36- Budget supplémentaire pour 2024**

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Le Budget supplémentaire est une décision budgétaire spécifique qui permet de reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent mais aussi d'ajuster les crédits sur l'exercice 2024. Je vous propose de rentrer un peu dans son développement, section par section, en essayant d'être le plus concis possible.

Pour ce qui est des dépenses de fonctionnement, le budget primitif voté en décembre comporte plus de 218 M€ de crédits de fonctionnement. Les propositions qui sont soumises pour le BS portent sur 3,1 M€ de crédits nouveaux et 150 000 € de restes à réaliser de 2023, soit par rapport au BP de 2024, une hausse de 1,5 %, ce qui

n'est pas un chiffre très, très important. Ce sont donc des modifications qu'on peut qualifier d'à la marge. Après le vote du BS, le budget de fonctionnement de l'exercice 2024 approchera 222 M€.

Les dépenses de fonctionnement concernent les ajustements de 3,3 M€, dont 150 000 € de restes à réaliser de 2023 et on peut notamment vous signaler, dans le domaine de l'autonomie +514 000 €. C'est une hausse qui permet de prendre en compte l'augmentation des prises en charge au titre de l'aide sociale et à l'hébergement des personnes handicapées pour 507 000 €. Il y a aussi des crédits complémentaires au titre de l'amendement Creton pour 82 000 € et l'ajustement des dépenses prévisionnelles de l'APA à domicile où on peut gagner sur ce chapitre 75 000 €.

Pour l'aide sociale, l'emploi, l'insertion et le logement, c'est +945 000 €. Cette augmentation concerne avant tout les dépenses du RSA au titre d'une avance due à la CAF, donc il faut provisionner +900 000 €. La mise en œuvre du Pacte des Solidarités, c'est +51 000 €. Et par contre, un ajustement à la baisse des dépenses de contrôles pour le RSA de -6 000 €.

Pour la direction des finances, c'est +1,2 M€. Il s'agit du reversement du trop-perçu de TVA de 2023 qui est à reverser en 2024, pour 417 608 €. Une subvention d'équilibre via la MDPH pour 590 000 €. Une autre subvention d'équilibre pour TERANA de 542 000 €. Les admissions en non-valeur dont on a parlé dans un précédent rapport, 29 000 €. Des crédits pour les Belles demeures du Cantal, 15 000 €. Et un ajustement à la baisse de la prévision sur les frais financiers de -100 000 €.

Parmi les autres propositions qui figurent dans le budget supplémentaire, il y a 136 000 € pour le Patrimoine, 70 000 € pour la subvention à l'aéroport d'Aurillac, 60 000 € pour les Systèmes d'information et notamment pour la sécurité informatique, 150 000 € d'ajustement du régime indemnitaire pour les Ressources humaines et enfin divers autres ajustements pour 284 000 €.

Les recettes de fonctionnement sont complétées à hauteur de 651 000 €. Divers ajustements de recettes sont constatés par rapport aux notifications reçues soit une baisse ces recettes de 692 800 €. Les ajustements à la hausse concernent l'autonomie, 716 400 €, l'emploi, l'insertion et de logement pour 228 500 €, divers ajustements pour 399 532 € (ce sont des ajustements FARPI et FSE et des subventions pour la sécurité informatique).

Pour ce qui concerne la section d'investissement et notamment les dépenses, le budget primitif voté en fin d'année comporte un peu moins de 50 M€ (49,7 M€) d'investissement hors dette. Les propositions qui sont soumises pour ce BS portent sur 1,6 M€ de crédits nouveaux et 8,1 M€ de restes à réaliser de 2023. Après le vote du BS, le budget d'investissement hors dette de l'exercice 2024 approchera les 60 M€ (59,4 M€).

En dépenses d'investissement, les propositions nouvelles en crédits de paiement représentent 1,6 M€ et permettent de financer l'avance remboursable pour la SAEM du Lioran, dans l'attente de l'augmentation de capital. Ensuite, il s'agit des crédits permettant la création d'une foncière pour 500 000 €, d'ajustements sur les budgets pour la DSI, des acquisitions foncières ou la subvention pour l'aéroport d'Aurillac. Ces hausses se font en contrepartie de la baisse des budgets pour les subventions d'équipement (selon les besoins liés à l'avancement des projets subventionnés) et de l'ajustement des budgets des travaux sur les bâtiments qui bénéficient toutefois par ailleurs de restes à réaliser.

Les restes à réaliser (8 M€) concernent : les bâtiments pour un peu plus de 4,2 M€ ; les collèges pour 1,4 M€ ; pour le Lioran (Galinottes et Phénix) les reports représentent 1,3 M€ ; pour les matériels et logiciels 868 000 € et enfin pour les routes 214 000 €.

Les recettes d'investissement sont révisées à la hausse +1,7 M€. Cet ajustement concerne essentiellement des subventions à recevoir : pour les bâtiments 384 000 € et pour les systèmes d'information 151 000 €. Pour les finances : 1 064 000 €, il s'agit aussi essentiellement de subventions (pour différents projets au titre de la Dotation

de Soutien à l'Investissement des Départements (la DSID) et des amendes de radars. Pour les routes : 155 000 €, il s'agit de révisions négatives sur marchés.

À l'issue du budget supplémentaire, le budget de 2024 du Département comportera 59,4 M€ de crédits pour les investissements : près de 10 M€ pour les acquisitions ; un peu moins de 39 M€ pour les travaux ; 8,7 M€ pour les subventions d'équipement et 2,3 M€ pour les opérations en capital.

En synthèse pour les dépenses d'investissement, les investissements hors dette représentent 59,4 M€. C'est environ 5,4 M€ de moins que le budget voté après le BS en 2023. Le remboursement prévisionnel du capital de dette est budgété à hauteur de 16,1 M€. Soit un total de près de 75,5 M€ auxquels s'ajoutent 50 M€ pour des opérations de gestion active de l'encours de dette.

Concernant le financement des dépenses d'investissement 2024, en recettes, l'équilibre du budget provient : du résultat global de clôture (ou fonds de roulement 2023 - hors restes à réaliser qui sont comptabilisés dans le BS) pour 27,1 M€ ; de l'épargne dégagée par la section de fonctionnement pour 15,9 M€ ; Des recettes d'investissement - hors dette pour 16,4 M€. L'équilibre du BS nécessite donc l'inscription de 16,1 M€ pour un montant équivalent au montant du remboursement de capital, permettant au Département de ne pas accroître son encours de dette en 2024.

Les modifications apportées au budget annexe de la Conférence des financeurs portent sur 14 000 € environ, financés par la reprise du résultat de 2023

Il vous est proposé de délibérer sur ce projet de budget :

- d'adopter les propositions qui sont soumises pour le budget supplémentaire 2024 et s'élèvent en dépenses et recettes (éléments réels et mixtes, éléments d'ordre) à : 57 761 132,64 € pour le budget principal du Département conformément aux documents annexés à la présente délibération ; 14 012,69 € pour le budget annexe de la Conférence des Financeurs.

Pour rappel, ce budget supplémentaire est voté par nature et chapitre. S'agissant du premier budget réalisé en M57, des précisions sur la modification des méthodes sont également à mentionner dans la délibération.

Ce rapport a reçu un avis favorable de la Première Commission.

### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Merci, Monsieur le rapporteur, pour cette explication. Vous aurez tous vu que, comme je le disais au préalable, même en votant les budgets en fin d'année en même temps que la Loi de Finances, on arrive tout de même à réaliser des budgets qui sont relativement fiables. Ensuite, ce sont des ajustements.

C'est vrai qu'on a quelques points exceptionnels sur ce budget supplémentaire, sur lesquels je souhaiterais revenir. Notamment sur le RSA, il était sollicité de la part des Départements de verser le RSA par avance. Chose à laquelle on s'était opposé globalement au niveau national, au niveau de l'ADF, à une époque où l'État baissait régulièrement ses contributions. Il faut savoir que, lors de la Loi de Finances, l'État a validé une augmentation du RSA de 4,6 %. Ça faisait 540 000 € pour le Département, sans compensation aucune pour le Département du Cantal et l'ensemble des Départements, ce qui fait que mécaniquement, la contribution, le reste à charge augmente mécaniquement et à une époque où c'était largement utilisé, voici quelques années, on s'était opposé à verser cette avance. Jusque-là, c'était relativement bien assumé par les organismes payeurs. Aujourd'hui, la CAF nous demande de payer les intérêts, puisqu'il n'y a pas cette avance, tout cela étant dû à la détérioration des marchés financiers. Donc, plutôt que de payer des intérêts à la CAF, comme nous avons un résultat qui était somme toute satisfaisant, ce qu'il vous est proposé, c'est de reverser cette avance à la CAF, sachant qu'on avait sollicité une négociation nationale, de manière à pouvoir imaginer que les Départements puissent être exemptés des intérêts financiers. Ce en quoi, au niveau national, la CAF nous a fait savoir qu'il n'en était pas question, que ce n'était pas possible. Donc ce que je

vous propose, c'est d'inscrire 900 000 € qui correspondent peu ou prou à un mois d'avance, de manière à éviter ces intérêts auprès de la CAF. C'est le premier point.

Le deuxième point, la MDPH. La MDPH est un groupement d'intérêt public (GIP) qui a été créé entre le Département, l'État, l'Éducation nationale, la CAF, la MSA et quelques autres organismes à l'origine. On a tous apporté une contribution, l'État, c'était l'équivalent de trois ETP, tout le monde a mis des moyens dedans, pour l'instruction des dossiers liés aux personnes souffrant d'un handicap. Sauf que, depuis l'origine, tout le monde a plafonné sa contribution, sauf le Département qui a toujours mis des moyens supplémentaires, pour que le GIP puisse fonctionner. Il a son propre budget, etc. Ce en quoi, aujourd'hui, sur un budget moyen annuel standard, nous sommes à peu près sur des niveaux de 180 000 € de déficit qui aujourd'hui sont assumés à 100 % par le Département. Ça fait maintenant deux années où, avec la Vice-Présidente en charge des Solidarités, on a sollicité l'État, l'ensemble des partenaires pour dire que dans le cadre de ce GIP, il faut que tout le monde prenne part à proportion à la prise en charge de ces coûts supplémentaires, parce qu'on essaie de s'adosser sur les politiques nationales, quelles qu'elles soient. Ce en quoi on peut souligner, quand même, que la CAF nous a répondu. Les réponses ne sont pas favorables, mais ils sont polis ! Groupama a répondu, mais ils sont polis. L'État n'a jamais répondu, plusieurs n'ont jamais répondu sur les moyens. La MSA a répondu, en disant qu'ils prenaient part au fonctionnement, mais qu'ils ne pouvaient pas mettre plus, etc. Donc on est les seuls, finalement, à supporter ce déficit. Donc depuis deux années, j'avais dit « on va voter ce budget en déficit », ce qui n'est pas de très bonne facture, surtout dans la philosophie que je peux avoir. On a resollicité la CNSA, parce que figurez-vous que la CNSA avait dégagé quelques moyens voilà deux ans maintenant, pour dire « allez, les MDPH qui mettent trop longtemps, qui n'ont pas suffisamment de moyens, qui mettent trop longtemps pour instruire les dossiers, on va leur donner des moyens supplémentaires ». Ce en quoi la MDPH du Cantal a été qualifiée de très bonne élève. Très bonne élève, oui, parce que le Département, nous mettions les moyens financiers suffisants, donc nous avons bénéficié d'un surplus de financement de l'ordre de 13 000 €, sans commune mesure avec les moyens que l'on peut mettre. C'est toujours dans le cadre de ces politiques, où on finance toujours les mauvais élèves ! Donc là, en l'occurrence, je viens d'adresser un nouveau courrier, parce que la CNSA n'est pas plus polie que les autres, ils ne répondent pas non plus, en disant « écoutez, on va remettre les comptes à zéro. Donc il vous est proposé l'attribution d'un financement exceptionnel de 290 000 € pour remettre les comptes à zéro. Ceci dit, si nous n'avons pas de subvention exceptionnelle, le Département du Cantal, je prendrai la responsabilité d'enlever des moyens humains à la MDPH, parce que nous n'avons plus capacité à assumer l'instruction des dossiers et vous serez responsables de la dégradation du service ». Espérant effectivement que ça puisse les mobiliser pour attribuer au Département une dotation supplémentaire permettant de financer notamment l'instruction des droits à vie. Je vais peut-être employer le mauvais terme : avant, il y avait des droits qui étaient valables pour quatre ou cinq ans, et il fallait réinstruire systématiquement. Aujourd'hui, il y a un dispositif : quand on dit « droit à vie », c'est sur 20 ans, je crois. On a fait à peu près la moitié des bénéficiaires, il en reste encore une partie à faire. On essaie de le faire, et on est dans les premiers en France à avancer à ce niveau-là, mais sans aucun soutien. Donc à un moment donné, il faut savoir dire à ces organismes « arrêtez de financer les mauvais élèves et venez à notre soutien », sachant que dans les partenaires, je ne sais pas si je l'ai dit, il y a l'Éducation nationale, qui met des moyens humains à disposition, etc., mais tout le monde reste campé sur le cadre initial, personne ne prend en compte l'évolution. Et l'ARS, bien sûr, est toujours aux abonnés absents dans ces opérations-là. Donc, il est proposé de solder les déficits passés par l'attribution d'un financement de 290 000 €.

Nous avons également le laboratoire TERANA. On en a parlé rapidement sur le bilan d'activité. Voilà maintenant une petite dizaine d'années, nous avons validé le fait de pouvoir s'associer avec différents Départements pour conserver et optimiser le fonctionnement de nos laboratoires départementaux. Je rappelle qu'il y a une partie de service public et puis une partie de services concurrentiels, comme tout laboratoire. On est très présent sur tout ce qui est alimentaire, analyses d'eau et autres, sur ce qui est du sanitaire auprès des agriculteurs et bien d'autres opérations. Depuis la constitution de ce GIP avec le Département du Puy-de-Dôme, avec celui de la Haute-Loire,

il me semble qu'il y avait la Loire aussi, à l'époque, on était quatre Départements, aujourd'hui, nous sommes dix. On est arrivé dans la Nièvre, on est arrivé dans la Drome, dans la Creuse. Ceci dit, j'avais plusieurs fois alerté les collègues du GIP, pour leur signifier que cette politique d'agrandissement, peut-être qu'il fallait l'imaginer, mais il fallait surtout stabiliser, craignant... Quand vous voulez optimiser le fonctionnement, vous cherchez des marchés supplémentaires ; ça, c'est la première phase. Et puis, à la fin vous commencez à dire « où est-ce que je peux supprimer des infrastructures ? ». Et nous, on a un laboratoire à Aurillac, où il y a une quarantaine d'emplois, ce qui permet de répondre rapidement à un certain type d'analyse, même si les départements d'analyse sont bien sûr regroupés ou optimisés au niveau régional, mais j'avais dit « attention, nous, la priorité, c'est de conserver notre site aurillacois ». Donc jusqu'en septembre dernier, nous étions sous les meilleurs auspices, tout fonctionnait bien, jusqu'au moment où on a commencé à dire au Département « il faudrait que nous ayons des lignes de crédit » et tout ça pour découvrir un équilibre financier plus que bancal, puisque aujourd'hui, nous sommes appelés, ainsi que nos collègues, à boucher un trou de l'ordre de quelque 3 M€, même un peu plus, on va dire 4 M€, sur 2023, parce qu'on s'est attaché uniquement à une politique de développement, d'agrandissement de périmètre, plus qu'à une optimisation du fonctionnement. Donc, nous sommes tenus de prendre en charge notre quote-part, mais avec la ferme idée, puisque nous, ça fait deux ans qu'on tirait la sonnette d'alarme... On était le seul Département à s'opposer, bien souvent, à certaines décisions qui laissaient penser au fait qu'il n'y avait pas trop de rigueur dans la gestion. Tout ça s'est confirmé. Donc ce qui est important pour le Conseil départemental, c'est de garder ce site aurillacois, avec le prisme le plus large possible. Étant entendu qu'en bons gestionnaires, forcément, on ne peut pas demander de ne rien changer sans assumer un déficit. Donc il faut arriver à concilier un retour le plus proche possible de l'équilibre, sachant que celui-ci, nous ne l'avons pas, ce qui est tout à fait logique, puisqu'il y a une mission de service public qui est déficitaire. Ceci dit, il ne faut certainement pas brader le site aurillacois. Donc la contribution qui est sollicitée, c'est 542 000 €. Ça comprend à la fois notre contribution habituelle, mais surtout un effacement de la dette 2023. Vous imaginez que nous sommes en juin 2024, donc en 2024, nous aurons certainement un déficit qui sera plus que de raison, parce qu'aujourd'hui, avant de se positionner sur une restructuration de ce laboratoire des différents Départements, nous avons demandé à avoir une vision globale et à ne pas faire au coup par coup, parce qu'il ne faudrait pas qu'au fil du temps, on nous déshabille totalement, soit des départements d'analyse, soit des moyens humains d'analyse sur le département. C'est une vision qui globalement est partagée par bon nombre de collègues du Département.

Et puis sur ce budget supplémentaire, nous avons la contribution que je vais qualifier d'exceptionnelle, d'apport en compte courant sur la SAEM du Lioran, 1,6 M€, qui est placée en investissement, puisque celle-ci, c'est une avance en compte courant, donc du fonctionnement, mais d'ores et déjà, on affirme qu'elle est transformable en capital et donc elle va impacter sur l'investissement. Ce sont les éléments exceptionnels de ce budget supplémentaire.

Ensuite, ce sont des ajustements de recettes. On en a peu, quelques versements qui sont arrivés plus vite que prévu et quelques dépenses ou quelques évolutions. Et on verra qu'on a différents dossiers à voir dans ce budget supplémentaire puisque la consigne politique prudentielle, c'était de dire « on maintient, on ne dégrade pas l'endettement de la Collectivité ». Donc il est impératif qu'on n'ait pas recours à un emprunt supérieur à notre annuité de remboursement, qui est, peu ou prou, de 16 M€, parce qu'on est dans un environnement peu rassurant. Quelle va être la réaction des marchés financiers suite à l'élection qui nous concerne ? Je rappellerai que notre budget a été construit sur les grands axes qui avaient été définis dans le cadre de la Loi de Finances, même si on avait pris quelques largesses, puisque sur une Collectivité telle que la nôtre, on a connu toutes les situations. Je vous rappelle que sous l'ère HOLLANDE, on avait souffert d'une baisse de 11 Md€ au niveau national, qui avait été répercutée sur l'ensemble des Collectivités, au prorata de son bénéfice sur les DGF et autres. Donc on avait eu une baisse nette des recettes. Sous l'époque SARKOZY, nous avons eu une stabilité des recettes, puisque les dotations avaient été gelées et ne prenaient pas en compte l'inflation. Ensuite, sous l'ère HOLLANDE, on avait eu une règle de trois sur nos recettes. Et puis, sous le précédent mandat d'Emmanuel MACRON, nous avons eu affaire à ce superbe Pacte de Cahors qui plafonnait l'évolution de nos dépenses, mais avec surtout le bâton pour

nous faire battre, puisque si nous n'y arrivions pas, on avait des pénalités et ces pénalités se transformaient par des financements en moins sur la DSID ou autre. Il imaginait même pouvoir revenir chercher sur les DGF... Ce Pacte de Cahors a volé en éclats avec le COVID qui est passé par-là. Et, lors de la dernière Loi de Finances, on nous a remis un Pacte de confiance qui vise à limiter l'évolution de nos dépenses à l'inflation moins 0,5 %. Nous ne l'avons pas respecté au niveau du Département, tout simplement parce qu'on estimait qu'on avait de faibles marges de manœuvre, que l'évolution de ces recettes était faite au niveau de la strate des Départements et non pas au niveau des Départements en tant que tels. Donc on imaginait être une goutte d'eau dans les budgets départementaux et on s'était donné un petit peu de largesses. Ceci dit, depuis, tout le monde a pu mesurer les difficultés d'appréciation d'évolution de la dépense publique, où on nous a dit « on est équilibré » en décembre dernier ; fin janvier, on nous a dit « il manque 10 Md€ » ; en février, il en manquait 20 et au mois d'avril, on nous a dit « ce sera 50, l'année prochaine ». Donc incontestablement, des mesures devaient être prises pour arriver à retrouver l'équilibre. On l'a vu directement, puisque la DSID, une enveloppe d'État qui bénéficie aux Départements, a été réduite de 6 %, de manière unilatérale, équilibrée et égalitaire sur l'ensemble des Départements. Ça, c'est ce que nous, nous avons vécu.

On a vécu aussi, pour rétablir les finances publiques, quelques transferts de charges : ce que je disais ce matin sur l'allocation spéciale de solidarité qui représente quand même 2 200 000 € sur le Département qui vont intégrer l'enveloppe RSA. On attend un peu les contours, le fonctionnement, on ne sait pas trop.

Et puis demain, avec la nouvelle majorité, le nouveau Gouvernement, quelle sera la feuille de route ? Sachant que tout le monde dispose du même préalable, c'est-à-dire une dette de 3 200 Md€ sur le pays. Donc cette volonté de dire « il est impératif de ne pas dégrader l'endettement de la Collectivité ». Les consignes ont été données. Pour ça, on a pris en compte les différents éléments, un peu de recettes supplémentaires soit 1,7 M€. Et ensuite, sur les dépenses, on a essayé de retravailler sur le fonctionnement et puis de décaler quelques opérations d'investissement. Sachant que l'idée, bien sûr, n'est pas de ne plus rien faire, ce serait une erreur, puisque, comme on le disait, les Cantaliens ont besoin qu'on impulse un certain dynamisme au niveau du Cantal. On en a besoin aussi pour devenir un territoire attractif. Donc il est essentiel que l'on puisse porter les politiques publiques, mais ça nécessite que l'on se pose différentes questions. On a vu ce matin les agents des routes qui s'inquiètent lorsqu'on demande de réfléchir sur le déneigement. Est-ce qu'on ne peut pas faire la même chose en faisant différemment, pour dégager du temps de travail, pour dégager des moyens supplémentaires ? Ça inquiète tout le monde, mais ça, c'est le travail que l'on doit faire, ce qui ne veut pas présager des réponses, mais il est impératif que tout le monde soit à même de se remettre en question sur son fonctionnement, de manière à disposer du plus de moyens possible pour mener les politiques publiques les plus efficaces possibles.

J'en termine de mon propos. Est-ce qu'il y a des prises de parole ? Monsieur MATHONIER, Monsieur FRECHOU, ne serait-ce que pour se satisfaire de l'année 2023 et des perspectives sur 2024 ?

#### **M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

En 2023, nous avons eu la réduction de l'endettement de 6 M€, ce qui est exceptionnel, si je comprends bien, suite à une augmentation d'une recette particulièrement volatile que sont les DMTO avec un chiffre relativement conséquent en 2023 et qu'on ne retrouvera pas en 2024 car le marché de l'immobilier s'est effondré. Et cette recette qui par nature est aléatoire puisqu'elle dépend du nombre de ventes réalisées, ne se renouvellera pas en 2024. Nous avons par ailleurs une augmentation des dépenses d'investissement de 3 M€, plus des recettes de fonctionnement qui, elles, progressent, mais de façon minorée et un certain nombre de dépenses exceptionnelles que vous avez évoquées, Monsieur le Président, notamment : TERANA ; la SAEM du Lioran avec un apport en compte courant qui vise à effacer des pertes et ce sera une opération comptable imputée sur les capitaux propres ; la demande de la CAF d'avoir des avances pour ne pas nous pénaliser en frais financiers et une opération particulière, dans le cadre de Loi de Finances, les recettes du Département sont des fractions de TVA et si j'ai bien

compris le mécanisme, les recettes sont évaluées année par année avec des versements mensuels. Et donc une année 2023 avec une consommation forte et l'impact sur le réajustement de la TVA, en fonction des chiffres réels de la comptabilité nationale, fait que nous devons réduire, voire rembourser des acomptes que nous avons perçus. Alors, ce n'est pas de la mauvaise gestion, c'est la réalité. Là, pour le coup, c'est le mécanisme qui est comme ça et qui ne permet pas d'assurer le même volume de TVA par rapport à nos dépenses qui sont censées être financées par cette même recette.

La présentation ne nous permet pas de déterminer en nombre d'années de désendettement, mais si je le fais au doigt mouillé, je pense que les Services doivent pouvoir le calculer, mais nous allons passer de 4,2 années à certainement le double, voire pas loin de 10 années, quand je l'ai rapidement calculé en Commission. Donc là on va rentrer dans la série des mauvais élèves, puisque notre réalité fait que nous sommes un Département avec de faibles ressources et de grosses dépenses structurelles. Ça rejoint un peu le rapport de la Chambre régionale des comptes qui nous avait alertés et qui mettait un gros point d'interrogation sur notre capacité à nous désendetter. En 2024, semble-t-il, compte tenu des éléments qui sont communiqués dans cette décision modificative, le désendettement sera simplement une stabilité de la dette, dans le meilleur des cas, parce qu'on est à la merci et vous l'avez fort justement dit, de décisions plus contraignantes à partir de juillet 2024, avec une nouvelle Assemblée dont on ne connaît pas les modalités de fonctionnement par rapport aux ressources des Collectivités. Mais la situation budgétaire de la France laisse augurer des difficultés pour le financement de nos Collectivités que ce soient les Départements, les Intercos, les Villes. C'est un constat. Donc emprunter pour rester à une dette stable, ce n'est pas la trajectoire qui était évoquée par la Chambre régionale des comptes, puisque nous avons un endettement (ramené à notre population) supérieur à la moyenne des Départements. Mais, ces décisions modificatives doivent nous interpeller et doivent nous inciter à la vigilance sur toutes les dépenses.

#### **M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autres remarques ? S'il n'y en a pas, j'ai envie de répondre sur certains points. Effectivement, sur la TVA, la TVA aujourd'hui, c'est un peu comme le prélèvement à la source des impôts sur le revenu, on est perdus. En fait, on fait nos recettes sur la base de la Loi de Finances qui dit « vous devez prendre l'évolution des recettes de TVA sur la base du taux d'évolution » et ensuite sur l'année on a différentes rectifications faites et pour en arriver à la fin où l'État nous dit « oups, je vous ai trop servis, donc il faut me rembourser ». On comprend pourquoi on a des déficits de l'État du niveau que l'on a, puisqu'après trois ou quatre corrections, on arrive quand même à rendre 416 000 ou 426 000 €, je ne sais plus, c'est quand même des sommes rondelettes qui ont été considérées comme étant une ressource l'année dernière et qui cette année seront une dette.

Concrètement, sur la santé financière du Département, je vous trouve bien sévère, parce qu'en 2003, il y avait déjà 15 Départements en difficulté et pas des moindres : la Gironde, le Département du Nord avec des recettes importantes. Le Département du Cantal ne faisait pas partie de ces Départements-là et ces Départements se sont partagé la coquette somme de 106 M€ de Fonds de secours, alimenté à la fois à 50 % sur des DMTO par les Départements et l'État a dit « je double la mise ». Donc on n'est pas dans les 15 plus mauvais. Pour 2023, c'est quasiment 50 Départements qui seront qualifiés en difficulté. Le Département du Cantal n'en fait pas partie. Ce qui veut dire qu'on peut se satisfaire de la gestion que l'on fait. On peut le regretter aussi, si tant est que cette année je ne sais pas de combien le Fonds de secours sera alimenté, parce qu'il était alimenté de la part des Départements sur une caisse de DMTO et ces DMTO baissent à vue d'œil, sachant que la meilleure année c'était 2022, avec 18 M€. Sur 2023, on avait observé une baisse importante, puisqu'on avait perdu à peu près 3 M€ et on était tombé à 16. Aujourd'hui, nous allons tomber aux alentours de 13. On rejoint quasiment les niveaux de DMTO d'avant crise, pour donner un ordre d'idée. Mais aujourd'hui, le Département du Cantal est plutôt qualifié de bon élève au niveau de la rigueur de sa gestion. Sur la gestion, aujourd'hui, la Chambre régionale des comptes peut nous dire ce qu'elle veut : qu'elle regarde les finances de l'État ! Puis si j'osais, Monsieur le candidat suppléant, lorsque je

regarde le programme économique du Front de gauche, il va aux dépenses à tout va, 10 points de plus sur l'indice des fonctionnaires compensés à 100 % pour les Collectivités, etc., je me demande qui va payer à la fin, si ce n'est un endettement supplémentaire de l'État, mais ça, c'est une autre histoire !

Sur la SAEM du Lioran, aujourd'hui, on est sur de la trésorerie qui est octroyée et c'est bien la difficulté et le rôle du Conseil départemental on l'a à CALEDEN. Aujourd'hui se pose la question : si nous ne sommes pas opérateurs sur ces structures-là, qui sont de véritables locomotives, comme on l'a dit, c'est 28 M€ pour les ressortissants de la Chambre des métiers et on pourrait rajouter les 7 M€ de la SAEM, on arrive à 35 M€, plus l'ensemble des opérateurs, donc on était quasiment à 50 M€ de retombées. La difficulté, c'est que l'investisseur n'est pas le bénéficiaire des recettes, puisque l'économie est induite. Mais imaginez si le Département n'était pas là, il n'y aurait pas d'opérateur au Lioran et donc l'impact économique serait dévastateur pour l'économie touristique cantalienne. Donc c'est toujours la difficulté d'arriver à justifier une contribution, un investissement qui a une retombée beaucoup plus large que les propres caisses du Département.

Et d'autant plus qu'aujourd'hui, nous n'avons plus de fiscalité. Avant, le Département pouvait dire « j'investis sur un territoire, parce que ça va développer le tourisme et je toucherai un peu de foncier bâti et un peu de taxe d'habitation ». On a supprimé la taxe d'habitation, le foncier bâti a été transféré aux Communes et aux Intercos et le Département se retrouve avec de la TVA. Finalement, on a coupé le lien entre l'habitant et l'institution, et l'écu, puisque le seul lien de l'écu, maintenant, c'est le consommateur, puisque nous sommes alimentés par de la TVA.

Donc je vous trouve quand même très sévère sur tout ça, parce que le programme que vous portez actuellement n'est pas empreint de bonne gestion et que malgré tout, sur 103 Départements, nous faisons partie de la bonne moitié, puisque nous sommes encore de bons élèves. Alors, c'est ce qui nous a amenés à prendre des décisions, qu'on a prises en exécutif, de dire : on ne dégrade pas la dette. Ceci dit, le Cantal a besoin d'infrastructures. Lorsqu'on investit 5 M€ sur l'IUT, plus 3 M€ sur le restaurant, c'est 8 M€ pour les jeunes Cantaliens, pas que les jeunes Cantaliens, pour les jeunes d'une manière générale et on espère que certains décideront de vivre dans le Cantal. Lorsque l'on souhaite investir sur nos routes, c'est important aussi. Lorsque l'on souhaite soutenir les manifestations, c'est important aussi. Donc il faut arriver à maintenir l'enthousiasme, les projets que l'on peut porter et la bonne gestion et je pense que nous sommes sur la bonne ligne de crête, à ce niveau-là. Ce qui est important, c'est de ne pas basculer, chose que nous faisons.

Sur le marché immobilier, j'espère que celui-ci repartira. Forcément, il repartira, au gré de la confiance de la population française, au gré des marchés financiers, etc. C'est vrai qu'en ce moment, vu le contexte que nous connaissons et que nous avons abordé, on n'est pas forcément dans une situation où nous avons beaucoup de lisibilité. Rendez-vous dans six mois pour mesurer et voir ce qu'il en sera. Je pense qu'aujourd'hui, on peut se satisfaire à la fois de notre résultat du compte administratif qui démontre une bonne gestion et à la fois des orientations qui sont données, qui démontrent de la responsabilité dans la gestion des finances de la collectivité.

Y a-t-il d'autres demandes de parole ? Monsieur MATHONIER.

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Le programme de la coalition de gauche est largement financé, puisque c'est l'augmentation de la fiscalité personnelle et la fiscalité notamment sur les entreprises qui le financerait. Après, c'est un choix politique qui est fait.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

Et qui est partagé par le Front ?

**M. Pierre MATHONIER, Conseiller départemental du canton d'Aurillac 2**

Au moins par les quatre partis... Je suis bien conscient de la difficulté de l'exercice. Simplement, c'est notre rôle d'alerter et je pense que le chiffre, quand il va sortir, on en rediscutera quand on aura les comptes administratifs, mais c'est souvent l'année suivante à la même période qu'on a les comptes administratifs. Donc, je pense que notre capacité de désendettement en 2023 était dans le bon peloton et j'ai confirmé que l'on était bien d'accord sur les comptes administratifs. Les comptes administratifs 2024 vont être certainement beaucoup plus compliqués.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

D'autant plus, qu'il y a un travers du gouvernement actuel, je ne sais pas quel sera le suivant, mais c'est quand même de se défausser sur les Collectivités départementales, notamment lorsque je parlais tout à l'heure du transfert de cette fameuse allocation spéciale de solidarité, c'est 2,2 M€. Alors, forcément, au début, on imagine qu'elle est compensée pour partie. Là, on ne parle que des dépenses et puis la compensation finit toujours par baisser. C'est ce qu'on observe partout au fil du temps. Donc si on nous transfère bon nombre de charges, forcément l'équilibre est difficile à tenir. Pour le moment, on tient la barre au niveau des Départements et en particulier du Département du Cantal. Donc permettez-moi de savourer ce moment de responsabilité avec l'ensemble des collègues !

Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ? Monsieur le rapporteur du budget ?

**M. Jean MAGE, Conseiller départemental du canton de Riom-ès-Montagnes**

Juste une petite remarque pratique. Je me trompe peut-être, mais ces 400 000 € de TVA représentent un trop-perçu. Donc à partir du moment où ça représente un trop-perçu, on ne peut pas en être tenu responsable, il nous appartient à l'avenir d'essayer de prévoir qu'il y a cette régularisation qui va tomber régulièrement tous les ans. Donc c'est pinailler un peu d'évoquer ces 400 000 € de TVA.

**M. Bruno FAURE, Président du Conseil départemental du Cantal**

C'est une interprétation et une conclusion que l'on peut partager. Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole sur ce budget supplémentaire ? S'il n'y en a pas, je me permets de le proposer aux voix. Des oppositions ? Des abstentions ? Trois abstentions, quatre avec le pouvoir de Valérie RUEDA. Ce budget supplémentaire est adopté, et je vous en remercie.

Nous arrivons au terme de cette session. Je pense qu'il faut signer les documents. Je vous remercie de tout ça. Et puis j'espère qu'on se retrouvera dans un climat plus serein. Enfin, on aura toujours des perspectives, on verra, on ne sait pas lesquelles, ce sera tout du moins plus clair, mais c'est vrai que la situation n'est pas forcément très confortable pour les élus que nous sommes, parce que nous avons des responsabilités à assumer. Merci à tous !

Fin de la séance publique.

Procès-verbal de la séance publique du Conseil départemental du Cantal du 21 juin 2024 adopté par l'Assemblée départementale le 27 septembre 2024.

Le Président du Conseil départemental



Bruno FAURE



La Secrétaire de séance



Sylvie LACHAIZE